

COMMISSION des mines

24

1928

(Nommée au scrutin de liste dans les bureaux le 25 janvier 1934.)

Président :

M. LOUIS TISSIER.

Vaucluse

Vice-Présidents :

MM. HAYEZ, CADOT.

Nord *7. de l.*

Secrétaires :

MM. PAVIN de LAFARGE, de COURTOIS.

Ardennes

Basse Arceps

Membres :

MM.

Gaston BAZILE. *Paris*
Paul BERSEZ. *Nord*
BORGEOT. *S. et C.*
BRUGUIER. *Gard*
Drivet CHODIN. *7. et P.*
COUCOURBUX. *Angoumois*
DEMERSMAY. *Nord*
FARJON. *7. de C.*
FAYOLLE. *Hte Loire*
Manuel FOURCADE. *Hte Qpp.*
GIORDAN. *Corse*

MM.

LAVERGNE. *Orne*
LEFEBVRE du PREY. *7. de C.*
Edouard NÉRON. *Hte Loire*
NEYRET. *Loire*
PERREAU. *Ches. Juf.*
PHILIPPOUILLER. *Ardennes*
PIERRE-ROBERT. *Loire*
PIERRE. *Jura*
PUJES. *B. du R.*
Jean TAURINES. *Loire*
François de WENDEL. *M. et Melle*

4

COMMISSION DES MINES
nommée le 28 janvier 1932



SEANCE DU MARDI 2 FEVRIER 1932

La séance est ouverte à quatorze heures quarante-cinq minutes, sous la présidence de M. Delay, président d'âge;

Sont présents: MM. Gaston Bazile, Cadot, Coucouseux, Farjon, de Fontaines, Hayez, Héry, Lavergne, Perreau, Soulié.

L'ordre du jour appelle la CONSTITUTION DE LA COMMISSION

ELECTION DU PRÉSIDENT

Est réélu président: M. CHARLES DEBIERRE

ELECTION DE DEUX VICE-PRESIDENTS

Sont réélus vice-présidents: MM. ELBY

RAYNALDY

ELECTION DE DEUX SECRETAIRES

Sont réélus secrétaires: MM. HERY

PAVIN DE LAFARGE.

M. SOULIÉ fait connaître qu'il a l'intention, d'accord avec M. DELAY, de saisir la commission de la question du chômage et des réductions de salaires dans les mines et de la crise du charbon.

La commission décide de se réunir à cet effet le 16 février, à quatorze heures. *

La séance est levée à quinze heures.

* La convocation du 16 février a été annulée

SEANCE DU JEUDI 25 FEVRIER 1932

La séance est ouverte à neuf heures et demie, sous la présidence de M. Raynaldy, vice-président.

Sont présents : MM. Raynaldy, vice-président, Héry, secrétaire, Borgeot, Cadot, Coucouseux, Hayez, Ch. Meunier, Soulié, de Wendel.

L'ordre du jour appelle LE PROBLEME DU CHARBON FRANCAIS.

M. HAYEZ expose la situation de la production en regard de la consommation.

Le charbon s'accumule sur le carreau des mines et il est question d'arrêter le travail trois jours par semaine. Le contingentement a été dépassé de 13 p.100 dans les trois premiers mois d'application, de qui a aggravé le chômage. Les salaires ont dû être réduits.

Les tarifs de chemins de fer n'ont pas été adaptés pour favoriser les charbons français. Les étrangers subventionnent directement ou indirectement leurs exportations. Ils ont réduit les salaires, augmenté le rendement, et obtenu ainsi des prix de revient plus bas. L'écart avec nos prix de revient provient aussi pour une part de la baisse de la livre sterling.

La crise industrielle ayant réduit la consommation, la vente des charbons français et les importations elles-mêmes ont diminué. Enfin la suppression de la taxe de 15 p.100 vient encore favoriser les charbons anglais aux dépens des nôtres.

Il faudrait obtenir d'abord que les administrations publiques se fourrissent exclusivement en charbon français. Enfin il faudrait appliquer le contingentement d'une façon efficace, et pour cela: déterminer rigoureusement les tonnages importés par chaque pays; supprimer les abus résultant du,

report des cokés et fines à coke sur les autres qualités; enfin porter le contingentement de 70 p.100 à 80 p. 100 au minimum.

M. CADOT rappelle que le droit de douane est passé de 1 fr.20 or à 1 fr. 80 papier seulement. Sur ce point, rien n'a été fait. La taxe de 15 p.100 qui avait été appliquée à la suite de la chute de la livre n'a pas été maintenue.

Cependant, à la suite du contingentement, on observe une diminution de 22 p.100 sur les importations en janvier. On pourrait arriver à équilibrer la production et la consommation, à condition que celle-ci cesse de diminuer. et à condition aussi que le contingentement soit appliqué strictement.

Il faut que le Gouvernement avise aux moyens de ménager le légitime bénéfice des exploitants et le salaire des ouvriers dans la mesure convenable.

~~Six mois à l'égard des prix et taxes pour la consommation,~~

M. DE WENDEL fait observer que les industries consommatoires, notamment la métallurgie, sont dans une situation plus grave encore que les charbonnages.

M. LE PRESIDENT insiste sur les considérations de politique extérieure qui empêchent certaines actions en faveur des intéressés. En contrepartie, il est juste que le Gouvernement les dédommagine. Il faudrait donc des primes à la

~~fixation des taxes administratives employées aux échanges internationaux~~
~~production.~~

Jusqu'ici le Gouvernement, faute d'étude en commun, n'a rien fait. Il convient que la commission des mines se saisisse de la question. (Approbation.)

L'étude faite par la commission serait soumise au Président du Conseil, en demandant la réunion d'une commission interministérielle.

M. LOUIS SOULIE rappelle la situation particulièrement grave des mineurs de la Loire. Il avait à ce propos déposé l'an dernier une demande d'interpellation. Une commission interministérielle devait faire une enquête. On en ignore les résultats.

Cependant le contingentement a donné une amélioration, mais de très courte durée. D'ailleurs il intéresse peu la région de la Loire parce que le charbon étranger ne parvient pas dans la zone de consommation des houillères de cette région.

Les syndicats ouvriers et patronaux de la région demandent le renforcement du contingentement, en même temps que des mesures d'accord pour éviter les inconvénients de la concurrences entre les houillères françaises.

La séance est levée à dix heures quarante-cinq minutes.

SÉANCE DU MERCREDI 16 MARS 1932

La séance est ouverte à dix heures, sous la présidence de M. Raynaldy, vice-président.

Sont présents: MM. Raynaldy, vice-président; Cadot, Coucourageux, L. Soulié, Michaut, de Wendel.

M. LE PRÉSIDENT rend hommage à la mémoire de M. Charles Debierre, président de la commission, et s'associe à l'éloge prononcé par M. Albert Lebrun, président du Sénat.

MM. HAYEZ, qui a été témoin des regrets manifestés par la population du département du Nord, et M. CADOT s'associent aux regrets exprimés par M. le Président au nom de la commission.

PROPOSITION DE LOI, adoptée par la Chambre des Députés, Tendant à compléter l'article 6, paragraphe 2 de la loi du 25 février 1914 créant une "Caisse autonome des retraites des ouvriers mineurs" en vue de faire tenir compte du temps passé par les intéressés au service militaire. (Sénat N° 285 année 1930)

M. COUCOURUEUX, rapporteur, rappelle qu'il avait consulté à ce sujet la Caisse autonome au sujet des répercussions qu'entraînerait l'adoption de cette proposition sur la situation financière de cette Caisse.

La réponse qu'il a reçue, après beaucoup d'insistance, indique que la dépense s'élèverait en moyenne à 13 millions sans effet rétroactif, et à 15 millions avec effet rétroactif.

Le Conseil d'administration de la Caisse autonome a émis l'avis que les années de service ne devraient pas entrer en compte, mais devraient donner lieu à un complément de pension de 5 francs par mois de service. La dépense moyenne serait en ce cas de 5 ou 6 millions par an.

La Commission décide de remettre à une prochaine séance

sa délibération définitive sur la proposition de loi.

ELECTION DU PRESIDENT

L'ordre du jour appelle l'élection du Président de la commission, en remplacement de M. Debierre, décédé.

M. RAYNALDY est élu président.

ELECTION DE DEUX

VICE - PRESIDENTS

Il y aurait lieu d'élire un vice-président, en remplacement de M. Raynaldy, élu président.

La commission décide de porter à trois le nombre de ses vice-présidents, et de nommer en conséquence deux vice-présidents nouveaux

Sont élus vice-présidents:

MM. HAYEZ

CADOT

LA SITUATION DE L'INDUSTRIE

DES CHARBONS

M. HAYEZ expose la situation présente de l'industrie des charbons

STATUT DE LA COMMISSION

M. LE PRESIDENT fait part à la commission de ses vues sur les attributions de la commission, qui devraient être plus nettement fixées.

Il conviendra que la Commission ait un local à elle, une armoire, des cartes, minières, etc.

Il y aura lieu de la faire reconnaître comme commission permanente, avec un champ délimité qui comprendrait notamment les forces hydrauliques. (Assentiment.)

M. LE PRESIDENT exposera dans une prochaine séance un projet complet de réorganisation de la commission sur ces bases.

La séance est levée à onze heures dix minutes.

SEANCE DU JEUDI 24 MARS 1932

La séance est ouverte à dix heures, sous la présidence de M. Raynaldy, président.

Sont présents : MM. Raynaldy, président; Hayez, Cadot, vice-présidents; Borgeot, Coucureux, de Fontaines, Paul Garnier, Tissier, de Wendel.

LE PROBLEME CHARBONNIER- LE CHARBON CHER ET LES OUVRIERS MINEURS

M. CADOT expose que la cherté du charbon, dont on rend responsables les mineurs, n'est pas en réalité de leur fait.

Les ouvriers mineurs souffrent à la fois du chômage et de la réduction des salaires. Le contingentement devait diminuer le chômage. Mais le Gouvernement n'a pas été assez énergique dans son application.

On constate d'ailleurs que les sacrifices faits par les mines pour fournir à bas prix les charbons industriels n'ont pas donné le fruit qu'on était en droit d'en attendre, puisque ni les prix du gaz, ni ceux de l'électricité, ni ceux des transports en chemin de fer n'ont baissé.

Il importe de mettre en harmonie les prix payés par la consommation avec les prix effectivement réduits qui rémunèrent le producteur. A cet effet il faudra organiser un Office des charbons qui déterminera les prix de revient ~~à xxaxtox~~ de la tonne de charbon français. Ces prix ne sont pas connus et on n'en peut nulle part trouver les éléments; alors que dans les pays étrangers les éléments du prix de revient sont exactement connus.

L'Office des charbons devra calculer exactement les prix au départ de la mine et fixer les prix à la consommation

par taxation. Ces prix pourront être abaissés du fait que l'Office répartira les contingents de charbons étrangers, et obtiendra des réductions sur les prix de transport et sur les frais généraux. Il n'en devra pas moins, dans le calcul des prix de revient, introduire les éléments d'un salaire vital pour les ouvriers, et de quoi donner aux mineurs une retraite convenable, le logement et le chauffage.

La diminution des prix de revient permettrait d'abaisser les prix de vente des charbons industriels; d'où une diminution de tous les prix de revient des fabrications industrielles. Les chemins de fer, les services publics n'auraient plus de raison de s'approvisionner à l'étranger, et le chômage prendrait fin. Les sacrifices consentis sur le prix des charbons industriels pourraient être compensés en partie par une augmentation relative des charbons domestiques de luxe, tout en maintenant ceux-ci à un prix inférieur à ceux qui sont pratiqués actuellement.

Il faut insister sur le fait que les bénéfices des compagnies minières et surtout les salaires des ouvriers ne sont pour rien dans les prix de détail scandaleusement exagérés dont on se plaint avec raison.

Un calcul approximatif permet de dire que le prix de revient moyen de la tonne de charbon chargée sur wagon au départ de la mine s'établit aux environs de 85 francs.

En y ajoutant les frais de transport par chemin de fer (30 à 35 fr.), l'octroi (40 fr.), les frais de magasinage et de l'autention, ~~xxxxxx~~ et le bénéfice du "bougnat", on arrive aux prix prohibitif de 380, 400, 500 et même 600 fr.

Le même écart inadmissible se retrouve entre les prix de revient des charbons étrangers et leur prix de vente au détail.

C'est donc vainement que les exploitants de mines compriment leurs **prix** de vente au départ, sacrifice qui retombe sur les ouvriers sous la forme de réductions de salaire. Il faudrait que ce soit le salaire - un salaire décent - qui détermine les prix de vente, et non les prix de vente qui déterminent le salaire.

LE PROBLEME DU CHARBON EN RELATION AVEC L'INDUSTRIE METALLURGIQUE

M. DE WENDEL expose d'abord la situation de la métallurgie française.

La répercussion de la crise mondiale a affecté cette industrie à partir du second semestre de 1930, et les difficultés se sont aggravées surtout dans ces dix derniers mois.

Au 31 décembre 1929, il y avait en France 154 hauts-fourneaux à feu; ils n'étaient plus que 137 au 31 décembre 1930. Dans les dix derniers mois 48 encore ont été éteints.

La production de la fonte, au 1^{er} janvier 1932, est tombée de 42 p.100 par rapport à 1929.

La production de l'acier a subi une réduction égale.

La production d'acier était en 1929 supérieure de 30 p. 100 à celle de 1913. Pour le premier trimestre de 1932, elle est inférieure de 20 p.100 à celle d'avant guerre.

En ce qui concerne les commandes, pour les laminés marchands et pour les poutrelles, elles ont subi une réduction de 60 p.100

Pour le matériel de voies, la situation est encore plus critique. Les commandes annuelles des réseaux étaient en 1929 de ~~280.000~~^{280.000} tonnes; c'était déjà un taux inférieur à celui d'avant la guerre . Elles sont tombées à 130.000 tonnes. Pour 1932, les prévisions tombent à 100.000 tonnes. Les commandes ne

sont pas encore passées pour le deuxième semestre.

Pendant ce temps, les Allemands commandent 400.000 tonnes de rails, contre 100;000 en France.

Le taux de marche des usines, abaissé à 55 p.100, est encore trop élevé par rapport aux commandes. Il est appelé à tomber bientôt aux environs de 40 p.100, ce qui correspond à l'arrêt d'un haut-fourneau, entraînant la mise en chômage de deux mille ouvriers.

Depuis 1930, les usines ont licencié de 25 à 30 p.100 de leur personnel; le chômage est pratiqué de 4 à 8 jours par mois.

Le prix des laminés marchands est tombé de 750 fr. à 500 fr.;, ce qui représente, par rapport à la période d'avant la guerre, un coefficient 3,33, au lieu du coefficient 5. Ce prix ne couvre même pas le prix de revient, sans amortissement.

Les prix d'exportation ont baissé de 50 p.100 et représentent un déficit de 30 à 35 p.100 sur les prix de revient. La situation, si elle se prolongeait, aboutirait à la fermeture totale de la plupart des usines.

M. DE WENDEL commente ensuite le rapport présenté le 16 mars à la Commission par M. HAYEZ sur la situation de l'industrie charbonnière touchée par la crise.

En ce qui concerne le contingentement, il faut tenir compte des difficultés d'application au début. En fait les résultats des deux derniers mois marquent un progrès.

Il ne serait pas rationnel de porter en déduction sur les importations des prochains mois les dépassements constatés dans la période antérieure, car en fait ces dépassements ont déjà provoqué une réduction du contingent adopté.

Il est vrai que le contingent de base adopté est supérieur à celui de la période de référence. Mais il faut

reconnaitre que cette période a été très défavorable à certains pays, par exemple la Belgique et la Pologne, et très favorable au contraire pour l'Allemagne.

Le rapport demande avec raison un contrôle étroit des importations de coke.

Il n'y a pas lieu de supprimer les virements de pays à pays. Il convient également de laisser à l'administration des mines une certaine liberté d'action pour pratiquer des reports, mais à titre exceptionnel seulement.

Par contre il ~~existe~~ n'y a pas lieu de restreindre la liberté des usines métallurgiques en ce qui concerne l'achat des cokes et des fines à coke.

Il serait abusif d'alléger une branche d'industrie au détriment d'une autre branche beaucoup plus gravement atteinte.

Un certain nombre d'usines métallurgiques se sont ~~occupées~~ assuré le contrôle de cokeries ~~allemandes~~ et de charbonnages allemands, anglais et hollandais. ~~Existe~~ Apporter une entrave à leurs approvisionnements par ces filiales serait leur porter un grave préjudice.

En ce qui concerne les droits de douane, il est exact qu'ils sont pour les charbons bien au-dessous du coefficient. Mais il en est de même de la plupart des industries, notamment de la métallurgie. D'ailleurs le relèvement des droits sur les charbons serait grave pour un pays qui importe un tiers de sa consommation charbonnière.

D'ailleurs, même un relèvement des droits de douane ne protégerait pas suffisamment la plupart des industries, qui sont exportatrices et doivent s'opposer à toute mesure tendant à augmenter les prix de revient.

Le rapport déclare que la situation de l'industrie houillère pourrait se trouver améliorée par une meilleure entente entre les producteurs. Des négociations ont été engagées à ce sujet. M. DE WENDEL croit savoir qu'une entente basée sur le principe d'une participation proportionnelle est à la veille d'être réalisée.

Avant de rendre plus rigoureux le contingentement ou d'accroître les droits de douane, il y a lieu d'attendre les effets de l'effort de rationalisation entrepris par les houillères elles-mêmes.

Par contre, on doit s'étonner de voir le Gouvernement français subventionner l'importation des charbons étrangers, soit par des ristournes au Kohlsyndicat, soit indirectement par des subventions à la navigation du Rhin. Cette mesure pouvait paraître défendable lorsqu'il s'agissait de prestations; actuellement elle est inconcevable.

M. LE PRÉSIDENT propose à la commission de se charger d'un travail d'ensemble sur les diverses propositions qui lui ont été présentées, par MM. Hayez, Cadot et de Wendel.

Ce travail ferait la matière d'une proposition de résolution à déposer sur le bureau du Sénat.

La commission adopte cette procédure.

M. LE PRÉSIDENT se demande s'il faut attendre pour faire ce dépôt que l'accord des professionnels soit connu.

MM. HAYEZ et TISSIER estiment qu'il faut sans attendre inviter le Gouvernement à agir. M. LE PRÉSIDENT et la commission se rangent à cet avis.

La Commission dédie de se réunir le lundi matin 28 mars pour entendre l'exposé de la proposition de résolution.

La séance est levée à dix heures cinquante-cinq minutes.

SEANCE DU LUNDI 28 MARS 1932

La séance est ouverte à dix heures, sous la présidence de M. Raynaldy, président.

Sont présents: MM. Cadot, Hayez, vice-présidents, Pavin de Lafarge, secrétaire; Coucoureux, Charles Meunier, Guy de Wendel.

M. LE PRESIDENT expose les termes de la proposition de résolution qui doit être déposée au nom des membres de la commission, tendant à la constitution d'une commission interministérielle pour l'étude du problème du charbon.

Après un échange d'observations auquel prennent part MM. Guy de Wendel, Hayez, Pavin de Lafarge, Cadot, la proposition de résolution est adoptée sous le bénéfice de quelques modifications de rédaction, touchant l'exposé des motifs.

La séance est levée à onze heures.

5

SEANCE DU VENDREDI 3 JUIN 1932

La séance est ouverte à quatorze heures, sous la présidence de M. Raynaldy, président.

Sont présents: MM. Raynaldy, président; Hayez, Cadot, vice-présidents; Gaston Bazile, Fourcade, de Fontaine, Enjolras, Delay, Héry, L. Soulié, Tissier.

L'ordre du jour appelle une COMMUNICATION DE M. LOUIS SOULIE SUR SA DEMANDE D'INTERPELLATION.

M. LOUIS SOULIE expose qu'il a, de concert avec M. Hayez, remis le 26 avril dernier à la Présidence du Conseil la proposition de résolution rédigée par la commission des mines et déposée sur le bureau du Sénat.

M. le Président du Conseil à cette occasion leur a donné l'assurance que les mesures suggérées par la commission avaient été déjà envisgées et en partie appliquées, et qu'il en résulterait certainement une amélioration de la situation du chômage.

Contrairement à ces assurances, on a, dans la région de Saint Etienne, arrêté l'exploitation d'un certain nombre de puits, ce qui entraîne le renvoi de 900 ouvriers.

M. Soulié a immédiatement demandé à interroger le Gouvernement sur la contradiction entre ses déclarations et les mesures prises par les compagnies.

Des explications données par M. Gayot, directeur général ces mines, il résulte qu'il ne s'agit pas de l'abandon de deux puits, mais de l'arrêt de leur exploitation.

En pratique et au point de vue du chômage, cela revient évidemment au même, et cette forme n'est qu'un détour pour éviter l'abandon formel. Mais cette situation ne peut être

que provisoire, et M. Soulié a suggéré de prononcer la déchéance des exploitants et la mise en adjudication des puits abandonnés, qui pourraient être repris par une société coopérative de mineurs.

En effet, contrairement à l'opinion la plus répandue, la mine aux mineurs n'est pas une expérience abandonnée. Cette forme d'exploitation a fonctionné à St Etienne pendant près de vingt ans d'une façon ~~assez~~ satisfaisante.

D'autre part le Directeur général des mines a indiqué que la solution était de permettre aux mines d'écouler leurs produits.

Il faut obliger les services publics à n'employer que du charbon français. Il y eu à cet égard des mesures prises, mais elles demeurent platoniques.

M. Soulié se propose de développer cette idée à la tribune. Mais il demande d'autre part à la commission des mines de s'emparer de la question et d'engager le Gouvernement à avoir une politique du charbon.

M. CADOT préfèrerait que l'interpellation fût remise jusqu'après la réponse qu'il attend du ministère au sujet de la fermeture des mines de Ligny et du sort qu'on entend faire aux ouvriers inoccupés.

M. HAYEZ rappelle qu'à la suite des démarches qu'il a faites au ministère avec M. Cadot, puis avec M. Soulié, ils avaient obtenu la réduction du contingentement de 70 à 60 p.100 à partir du 15 mai. Mais par suite des dérogations accordées, la réduction qui devait être de 60.000 tonnes, est tombée à 30.000 tonnes seulement.

M. HAYEZ conclut qu'il a plus de confiance dans des démarches directes auprès du ministre que dans une interpellation.

M. SOULIE fait observer que cependant il faut une consécration, au cas où ces démarches n'obtiendraient pas le résultat désirable.

M. LE PRESIDENT résume ainsi les observations échangées: Il y a lieu de faire d'abord une démarche auprès du Ministre, et, à défaut de résultats, porter l'interpellation à la tribune; à cette occasion, élargir le débat et parler de la question du charbon en général.

M. SOULIE indique qu'il se propose d'annoncer au Sénat qu'il s'entendra sur la date avec le Ministre interpellé.

En prévision d'un débat sur l'ensemble de la question, M. le Président demande à MM. Hayez et Cadot de mettre à jour l'étude qu'ils ont faite précédemment.

La séance est levée à quatorze heures trente-cinq minutes.

SEANCE DU JEUDI 9 JUIN 1932

La séance est ouverte à seize heures, sous la présieence de M. Raynaldy, président.

Sont présents : MM. Raynaldy, président, Hayez, vice-président, Bersez, Borgeot, Coucourageux, Farjon, ~~et d'autres~~, Louis Soulié.

L'ordre du jour appelle la PROPOSITION DE LOI, adoptée par la Chambre des Députés, tendant à accorder LE CHAUFFAGE GRATUIT AUX MINEURS RETRAITES pour vieillesse ou invalidité. (Sénat, année 1932 N° 557)

La commission procède à l'audition de la Fédération du Sous-Sol, représentée par MM. VIGNE, secrétaire général de la Fédération du Sous-Sol, RAMADIER et THIVRIER, députés.

M. RAMADIER, député, expose que, avant l'institution de la Caisse autonome des retraites, en 1894, l'allocation gratuite de charbon aux mineurs retraités était d'usage à peu près général. A la suite de la création de la Caisse, on consolida cet usage et on décida qu'il aurait un caractère obligatoire, mais seulement pour les mineurs ayant acquis dès cette époque des droits à la retraite, à l'exclusion de ceux qui pouvaient n'acquérir ces droits postérieurement.

A mesure que les pensions de retraite des mineurs s'augmentaient, l'application de ces allocations de charbon a été progressivement restreinte. En général on a abouti au régime suivant:

Les ouvriers qui ont passé trente années de mine au service de la même entreprise et qui continuent, dans leur retraite, à résider dans le voisinage de la mine, continuent à recevoir le charbon gratuit.

Au contraire, s'ils n'ont pas passé tout leur temps de travail au service de la même entreprise, ou s'ils quittent le voisinage de la mine, ils ne reçoivent pas cette allocation.

Il y aurait pour les mineurs retraités une raison plus sentimentale encore qu'utilitaire à obtenir gratuitement ce charbon qu'ils ont pendant toute une vie de travail extrait du sol, et dont la privation leur apparaît comme une sorte d'humiliation et de déchéance plus encore que comme la privation d'un avantage matériel.

MM. de Ramel et Thivrier, dans des propositions sensiblement pareilles, ont envisagé la constitution, à la Caisse autonome, d'un fonds spécial alimenté par une double cotisation, ouvrière et patronale, d'ailleurs minime, et qui permettrait de donner aux mineurs retraités des bons gratuits de charbon.

La Fédération du Sous-Sol espère que le Sénat voudra bien donner satisfaction aux ouvriers mineurs à bref délai. Il y aura prochainement des élections à la Caisse autonome, et les candidats au conseil d'administration de cette Caisse désireraient également que ce problème fût résolu ou aussi avancé que possible.

M. HAYEZ a entendu dire par un de ses collègues que la Caisse autonome ferait difficilement face à cette dépense.

M. RAMADIER répond qu'en effet il en serait ainsi, si la Caisse n'avait pas à recevoir les ressources spéciales prévues par ~~la loi~~ les propositions de loi qu'il vient d'analyser.

3

M. RAYNALDY, président, appelle l'attention sur le second paragraphe de l'article unique de la proposition de loi adoptée par la Chambre des députés :

"Lorsque la résidence du retraité sera trop éloignée du carreau de la mine, il recevra une indemnité en espèces, calculée de façon à lui permettre l'acquisition d'une quantité de charbon égale à celle qui sera délivrée aux autres retraités."

Cette disposition rencontrera probablement des difficultés, étant donné qu'une allocation en espèces, pour la même quantité de charbon, reviendra plus cher.

M. LOUIS SOULIE déclare qu'il connaît bien la question, étant donné que la Fédération Nationale des mineurs retraités a son siège à St Etienne.

A la Chambre des Députés, la proposition de loi a été votée sans aucune opposition. Toutes les tendances syndicales ont été d'accord, et ni le Gouvernement, ni les compagnies, n'ont fait valoir aucune objection. Il n'y a pas de raison pour que la commission des mines du Sénat se montre plus exigeante.

La question est de savoir si la commission des mines adoptera la proposition de loi telle quelle, ou si elle la modifiera en raison des objections présentées par certains de ses membres au nom des mineurs.

M. THIVRIER, député, indique quella Commission des mines, à la Chambre, d'accord avec la Fédération du Sous-Sol, avait décidé de laisser le soin de régler les modalités à la Caisse autonome, qui comprend des représentants des mineurs. Il y aurait intérêt à voter la loi telle quelle si on veut éviter qu'elle traîne de longs mois.

M. Cadot a vu une difficulté, du fait que, dans le Pas-de-Calais et dans le Nord, les compagnies n'ont pas

4

attendu la proposition de loi pour donner le charbon gratuit à leurs retraités, d'elles-mêmes et sans cotisation ouvrière.

Mais cette difficulté pourra être réglée par la Caisse autonome elle-même.

M. LOUIS SOULIE appuie les conclusions de M. Thivrier.

M. VIGNE, secrétaire général de la Fédération du Sous-Sol, s'associe aux observations de M. Thivrier.

Il faut observer que, dans le Nord et le Pas de Calais, l'allocation gratuite de charbon n'est naturellement qu'une faveur que les compagnies accordent à leurs retraités, à condition qu'ils aient trente ans de mine et qu'ils résident au voisinage de la mine. De ce fait, un nombre assez important de retraités se trouvent exclus du bénéfice du charbon gratuit. La proposition de loi a justement pour but de combler cette lacune.

Les compagnies minières n'y voient pas d'objection importante. Le Directeur de la Caisse autonome entrevoit dans l'application un travail un peu compliqué, mais ce n'est qu'une difficulté matérielle.

M. LE PRESIDENT suggère que le rapporteur qui sera nommé consulte le représentant de la Caisse autonome.

M. THIVRIER indique que la Caisse autonome a été choisie pour la répartition, étant donné qu'il faut un organisme pour recueillir les cotisations, et que d'autre part la Caisse autonome est qualifiée pour les répartir, étant en relations constantes avec les retraités.

M. LE PRESIDENT fait observer qu'il y aura lieu de faire une précision au sujet de l'expression "résidence trop éloignée du carreau de la mine". Qui appréciera? Sera-ce l'in-

téressé lui-même, ou la Caisse autonome?

M. RAMADIER répond qu'il faut laisser à la Caisse autonome le soin de régler ce point.

M. LE PRESIDENT conclut qu'il y aura lieu d'insérer cette observation dans le rapport présenté au nom de la commission,

(MM. les représentants de la Fédération du Sous-Sol se retirent.)

Sur la proposition de loi, M. LOUIS SOULIE est nommé rapporteur.

L'ordre du jour appelle une DEMANDE D'AUDIENCE AU MINISTRE des TRAVAUX PUBLICS, au sujet de la demande d'interpellation de M. Louis Soulié et de la proposition de résolution de la Commission des mines concernant la politique du charbon.

Sur la proposition de M. le Président, il est décidé que la demande d'audience sera faite pour toute la commission.

Il y aura lieu de soumettre au Ministre un questionnaire précis. M. le Président préparera ce questionnaire pour le soumettre à la commission à la prochaine séance.

M. LOUIS SOULIE annonce le prochain dépôt d'une proposition de résolution tendant à faire porter à 6.000 fr. la pension de retraite des mineurs.

Sur l'observation de M. le Président, il est entendu que cette question ne sera pas soulevée dans la prochaine audience de la commission par le Ministre des travaux publics: il ne faudrait pas accabler celui-ci de trop de revendications en même temps.

La séance est levée à seize heures cinquante minutes.

23

SEANCE DU MERCREDI 15 JUIN 1932

La séance est ouverte à seize heures trente minutes, sous la présidence de M. Raynaldy, président.

Sont présents: MM. Raynaldy, président, Coucourceux, de Courtois, Gaston Bazile, Delay, Enjolras, Charles Meunier, Pavin de Lafarge, Tissier, dé Wendel.

L'ordre du jour appelle le PROBLEME DU CHARBON, au sujet duquel la commission sera reçue par le Ministre des Travaux Publics le jeudi 16 juin.

M. LE PRESIDENT indique à la commission les points sur lesquels il y a lieu d'appeler l'attention du Ministre:

1^o Mesures à prendre pour venir en aide à l'industrie du charbon, notamment la suppression des subventions aux charbons allemands et du privilège des charbons transitant en France à destination de la Suisse.

2^o Mesures à prendre quant à la répartition des demandes de charbon entre tous les bassins charbonniers de France.

En dehors de ces questions d'intérêt général, il y a la question soulevée par l'interpellation de M. Soulié sur la fermeture de certains puits dans les mines du centre.

Enfin la commission demandera au Ministre de ne pas s'opposer à ce que la discussion vienne le plus tôt possible sur la proposition de loi attribuant le charbon gratuit aux mineurs retraités.

L'ordre du jour appelle l'examen du RAPPORT DE M. SOULIE sur la proposition de loi, adoptée par la Chambre des Députés, tendant à assurer le chauffage gratuit aux mineurs retraités pour vieillesse ou invalidité. (Sénat N° 557 année 1932)

M. LOUIS SOULIE, rapporteur, fait connaître que, à la demande de la commission, il a eu un entretien avec M. Lange, directeur de la Caisse autonome des retraites des ouvriers mineurs, M. Lange, en spécifiant que cet entretien ne pouvait être qu'officiel, a fini par se rallier à la thèse exposée à la commission le 9 juin par M. Thivrier, savoir que le fonds institué par la loi serait géré par la Caisse autonome suivant des modalités qu'elle réglerait en quelque sorte souverainement.

M. Parent, vice-président du Comité central des Houillères, qui avait demandé à voir M. le rapporteur, lui a présenté des observations à peu près semblables à celles du Directeur de la Caisse autonome.

Le Ministre des Travaux Publics ~~extérieurs~~ est du même avis que M. Thivrier, en ce sens que la Caisse autonome gérera à sa façon le fonds spécial.

M. SOULIE, dans son rapport, s'est conformé à une note qui lui a été remise par le Ministre.

M. SOULIE donne lecture de ce rapport, qui conclut à l'adoption pure et simple de la proposition de loi.

Sur une observation de M. le Président, qui regrette cette sorte de délégation donnée à la Caisse autonome, il est entendu que le rapport mentionnera le désir qu'avait la commission d'établir un texte plus précis, et qu'elle n'y a renoncé qu'en raison de l'urgence.

M. TISSIER fait observer que, si la Caisse autonome n'établissait pas le règlement comme il est prévu, il y aurait lieu d'intervenir.

M. LOUIS SOULIE, rapporteur, répond que, s'il y avait des difficultés d'interprétation, le ministre a fait entendre qu'il déposerait un projet de loi rectificatif.

M. LE PRESIDENT regrette de nouveau que l'urgence de faire appliquer la mesure avant l'hiver oblige la commission à adopter un texte peu constitutionnel.

Le rapport de M. SOULIE est approuvé.

L'ordre du jour appelle une DEMANDE DE RELEVEMENT DE CRÉDIT POUR L'ESTABLISSEMENT DE LA CARTE GÉOLOGIQUE.

M. LE PRESIDENT expose que cette demande fait l'objet d'une requête adressée au Ministre des Travaux Publics par la Direction générale des mines, en vue de procéder à la réimpression des feuilles actuellement épuisées de la carte géologique de France.

Le Directeur général des mines a communiqué cette requête à M. le Président.

La commission des mines pourrait en effet demander au Ministre des Travaux Publics d'insister auprès des commissions budgétaires de la Chambre et du Sénat pour obtenir un relèvement de crédit.

M. TISSIER fait observer qu'il est regrettable que des chefs de service donnent aux commissions parlementaires copie des lettres qu'ils adressent aux ministres.

M. LE PRESIDENT répond qu'il y a lieu d'appeler l'attention du Ministre sur la nécessité d'avoir une carte géologique complète, mais, bien entendu, sans faire état de cette communication.

La séance est levée à dix-sept heures trente minutes.

SEANCE DU VENDREDI 8 JUILLET 1932

La séance est ouverte à quinze heures, sous la présidence de M. Raynaldy, président.

Sont présents : MM. Raynaldy, président, Hayez, vice-président, Coucoureux, Enjolras, Lavergne, Soulié, Perreau.

Au sujet du PROGRAMME DE TRAVAIL pour la rentrée du Parlement, M. le Président rappelle sa proposition de faire de la commission des mines une commission permanente qui s'occuperait également des combustibles liquides et des forces hydrauliques.

Il y aura lieu de faire à cet égard un rapport rappelant les précédents de la Chambre et de divers parlements étrangers.

M. LE PRESIDENT désire demander à M. Tissier de se charger de ce rapport. ~~xxxxxxxxxxxxxx~~ La commission approuve cette désignation de principe.

Au sujet des DECLARATIONS DU GOUVERNEMENT concernant l'institution d'une politique charbonnière ~~xxxxxxxxxxxxxx~~, d'ensemble, M. LE PRESIDENT expose que l'étude à faire désormais peut se diviser en plusieurs parties, qui seront confiées chacune à un rapporteur spécial, et qui répondront aux questions suivantes :

I

Quels sont les besoins de la consommation française:

1° En diverses sortes de charbon ?

2° en quelles quantités de ces diverses sortes ?

Quel est le déficit de la production française dans les

diverses sortes de charbon nécessaires à la consommation?

Comment est-il supplié à ce déficit par le commerce d'importation?

Quelle est la provenance du charbon d'importation?

Quel est le prix de ce charbon d'importation à son entrée en France ?

Quelle est la zone naturelle de vente du charbon d'importation ?

Quel est le prix de vente à la consommation ?

Pour cette première partie, M.PERREAU est nommé rapporteur.

II

Quelles sont, d'après les supputations faites, la richesse du gisement de chacun des centres miniers français?

Quelles sont les possibilités de production de chacun des centres miniers français ?
en chacune des sortes de charbon ?

Combien d'ouvriers ces possibilités de production peuvent fixer dans chaque centre minier ?

Combien d'ouvriers français sont occupés ?

Combien d'ouvriers étrangers sont occupés ?

Quelle est la zone naturelle de vente de chacun des centres miniers ?

Quelle quantité de charbon pourrait y être normalement écoulée ?

Quelle est pour chacun d'eux la zone d'exportation ?

Quelle est pour chaque nature de charbon le prix de revient de la tonne de charbon rendue sur le carreau de la mine ?

Quels sont le prix de revient et le prix de vente à la consommation dans la zone naturelle de vente ?

Dans la zone d'exportation ?

Quelle est, pour chaque mine, le capital investi ?

Quel doit être pour chaque centre minier le salaire vital de l'ouvrier ? - Quel est son salaire effectif ?

Quels sont les avantages en nature dont il bénéficie ?

Quelle est leur retraite ?

Pour cette seconde partie, M. LE PRESIDENT expose qu'il y a lieu de désigner trois rapporteurs, en subdivisant la question suivante qu'il s'agit des mines du Nord, du Centre ou du Midi.

Sont désignés comme rapporteurs :

Pour les mines du Nord, M. CADOT

Pour les mines du Centre, M. SOULIE

Pour les mines du Midi, M. COUCOURUEX.

III

Quelles sont les méthodes d'utilisation du charbon employées à l'étranger ?

Quelles sont les méthodes qui, pour les sortes de charbon produites en France, sont mises en œuvre ?

Quelles pourraient l'être ?

Quelles organisations se proposant ces buts devraient être encouragées ou instituées ?

Quels emplois de ces méthodes pourraient être prescrits dans les services publics ou encouragés dans la consommation privée ?

Pour la troisième partie, M. HAYEZ est nommé rapporteur.

IV

Quels devraient être, pour chaque centre minier, les modes de transport les plus économiques, dans sa zone naturelle de vente ?

Quelles ressources offrent pour chacun d'eux la batellerie fluviale ?

Quelles améliorations pourraient leur être apportées ?

Quels sont les tarifs ferroviaires dont jouissent sur les réseaux français les charbons étrangers, charbons d'importation ou charbons transitant ?

Quels sont ceux qui ont été consentis aux mines françaises ?

Quels sont les centres miniers qui ne bénéficient pas des tarifs réduits ?

Quels tarifs réduits devraient être institués pour chacun de nos centres miniers, dans sa zone naturelle de vente ?

- dans sa zone d'exportation.

Pour la quatrième partie, M. LAVERGNE est nommé rapporteur.

Au sujet de la PROPOSITION DE RESOLUTION émanant de la commission des mines et tendant à ce que le Gouvernement crée une commission interministérielle pour étudier le problème du charbon, M. SOULIE rappelle que cette proposition, déposée à la tribune, a été renvoyée à la commission des mines elle-même.

Il demande que M. Raynaldy, président, veuille bien se charger de la rapporter.

Il en est ainsi décidé.

La séance est levée à quinze heures trente minutes.

31

SEANCE DU JEUDI 27 OCTOBRE 1932

La séance est ouverte, à seize heures, sous la présidence de M. Raynaldy, président.

Sont présents: MM.Cadot, Farjon, Lavergne, Perreau.

Sur le PROBLEME du CHARBON, diverses observations sont échangées.

M. LE PRÉSIDENT, estimant que la commission n'est pas en nombre pour discuter utilement, propose à la commission de renvoyer sa séance à une date ultérieure, qui serait aux en
IL en est ainsi décidé.

La séance est levée à seize heures vingt-cinq minutes.

Séance du jeudi 22 décembre 1932

La séance est ouverte à seize heures trente,
sous la présidence de M. Raynaldy, président.

Sont présents : MM. Farjon, Hayez, Tissier.

Communication d'une lettre de la Chambre syndicale des mines métalliques. — M. le Président fait connaître qu'il a reçu de la Chambre syndicale française des mines métalliques une lettre signalant la situation extrêmement difficile de l'exploitation minière, en particulier en ce qui concerne le plomb et le zinc, et demandant à la commission d'intervenir pour que vienne rapidement en discussion le projet de loi concernant l'institution d'une caisse de compensation.

M. le Président ajoute que, de l'examen du rapport joint à cette lettre, il résulte en effet qu'il y a là un problème à élucider, et qu'il serait bon de faire hâter le dépôt du projet de loi préparé à ce sujet.

M. Louis Tissier estime qu'il est urgent de défendre les mines métalliques, qui sont dans une situation critique.

M. le Président. Nous pourrions charger M. Louis Tissier, qui connaît bien le sujet, de préparer un rapport sur la question, qu'il nous soumettrait à la prochaine séance.

(Cette proposition est adoptée)

Proposition de résolution relative au Problème du charbon.

M. le Président fait connaître que son rapport général est prêt. Ce rapport, dit-il, ne fait que condenser les rapports particuliers de MM. Cadot, Concouroux, Hayez et Davergne, ainsi que le rapport présenté au Conseil National Économique par M. de Payerhimo.

MM. Hayez et Tissier pensent qu'il serait bon d'établir un nombre d'exemplaires de ces rapports suffisant pour qu'ils puissent être distribués aux membres de la commission.

Pour ce qui concerne le rapport de M. de Payerhimo, qui a

33

déjà fait l'objet d'un tirage au duplicateur, M. Farjon suggère que
M. le Président pourrait en demander quelques exemplaires, au secrétariat du Conseil National Economique.

M. le Président. C'est entendu. Quant aux autres rapports, je vais demander aux services du Sénat de les reproduire pour les distribuer aux membres de la commission, et à la première réunion utile de la prochaine session, nous pourrons en discuter. (Assentiment)

La séance est levée à seize heures quarante-cinq minutes.

M. le Président,
Rousselot

Commission des Mines
nommée le 3 février 1933

Séance du mardi 7 février 1933

La séance est ouverte à quatorze heures, sous la présidence de M. Lavergne, président d'âge.

Sont présents : MM. Cadot, Chopin, Concourcet, de Courtois, Hayez, Lavergne, Lefebvre du Prej, Neron, Raynaldy, Tissier

L'ordre du jour appelle la Constitution de la Commission.

Nomination du Président

M. Raynaldy est réélu président

Nomination de deux vice-présidents

M. M. Hayez et Cadot sont réélus vice-présidents

Nomination de deux secrétaires

M. Pavin de Lafarge est réélu et M. de Courtois élu secrétaire.

Présidence de M. Raynaldy, président.

M. Raynaldy, président, appelle l'attention de la commission sur les graves problèmes qui sollicitent son examen, notamment le problème du charbon. La première discussion sur le rapport général qui il a rédigé à ce sujet pourrait avoir lieu à quinzaine (Assentiment)

D'autre part, la commission pourrait examiner à mutuelle le rapport confié à M. Tissier sur la situation des mines métalliques.

35

Au sujet des transports de charbon, M. Cadot appelle l'attention de la commission sur la question du Canal du Nord.

Sur cette question, déjà fort ancienne, on attend toujours le rapport du Conseil supérieur des Ponts et Chaussées.

M. Hayes appuie l'observation de M. Cadot. À l'heure présente un seul canal relie la Belgique et le port de Dunkerque à Paris. Ce canal traverse un tunnel construit en 1814 par les prisonniers russes. Il suffirait d'un accident pour suspendre entièrement le trafic par eau dans cette région.

M. le président fait observer qu'il convient d'aborder la discussion sur l'ensemble du rapport avant de traiter ce point particulier. Dans l'intervalle, M. Hayes pourra se documenter auprès du Ministre des Travaux publics sur la question de savoir où en est l'étude concernant le Canal du Nord.

Il en est ainsi décidé!

La séance est levée à quatorze heures vingt-cinq minutes.

Le Président:

J. Raynal

SEANCE DU JEUDI 16 MARS 1933

La séance est ouverte à 14 h.30, sous la présidence de M. RAYNALDY, président.

Sont présents : MM. de COURTOIS, François de WENDEL, TAURINES, LAVERGNE, BORGEOT, BAZILE, CHOPIN, NERON, LEFEBVRE du PREY, TISSIER et COCHARD.

NOMINATION DE RAPPORTEURS.

Il est procédé à la nomination de rapporteurs des projets et propositions de loi suivants :

- Proposition de loi étendant aux ouvriers employés à la recherche des mines le bénéfice des caisses de secours et de retraite des ouvriers mineurs. (Sénat, N° 449, année 1928)

Rapporteur : M. COUCOUREUX.

- Proposition de résolution tendant à la constitution d'une commission interministérielle, chargée de procéder à l'étude du problème du charbon et de proposer les mesures à appliquer, provisoirement, jusqu'au retour des conditions normales d'exploitation et de vente. (Sénat, N° 408, année 1933). Rapporteur : M. RAYNALDY.

*Nouvelle prop. adoptée
"projet améliorant les
retraits de vieillesse et
d'invalidité des ouvriers
mineurs. Sénat N° 348.
Adopté le 6 juillet 1933.*

- Proposition de résolution ayant pour objet de fixer à 6.000 francs la retraite des ouvriers mineurs. (Sénat, N° 571, année 1933.). Rapporteur : M. de COURTOIS.

- Projet de loi, adopté par la Chambre des députés, relatif à l'introduction de la législation minière française dans les départements du Haut-Rhin, du Bas-Rhin et de la Moselle. (Sénat, N° 765, année 1931.) Rapporteur : M. BAZILE

- Projet de loi, adopté par la Chambre des députés, portant approbation de la convention entre la France et la Pologne, signée le 31 décembre 1929, ayant pour objet de garantir à leurs nationaux travaillant dans les mines françaises ou polonaises le bénéfice du régime spécial des ouvriers mineurs en vigueur dans chacun des deux pays. (Sénat, N° 805, année 1932). Rapporteur : TAURINES.

*Rapport déposé
Séance du 7 juillet
1933 - N° 5725*

*Propos' adoptée le
21/11/34*

- Proposition de loi, adoptée par la Chambre des députés, relative aux ouvriers mineurs occupés aux travaux de reconstitution des régions dévastées. (Sénat, N° 17, année 1933). Rapport. M. François de WENDEL.

- Projet de loi, adopté par la Chambre des députés, tendant à la ratification du projet de convention limitant la durée du travail dans les mines de charbon.

Rapporteur : M. LEFEBVRE du PREY.

M. LE PRESIDENT indique qu'en dehors de ces projets ou propositions, il en est d'autres qui sont en ce moment devant la Chambre, notamment une proposition de loi qui tend à l'institution d'un Office national du charbon. Cette proposition est très importante parce qu'elle marque une nouvelle orientation de la politique charbonnière de la France. Il semble donc qu'il convienne de nommer dès maintenant un rapporteur pour suivre la discussion à la Chambre de cette proposition.

Sur une question de M. Bazile, M. le Président précise qu'il ne s'agit pas, pour le moment, à la commission de prendre parti, mais simplement de surveiller la discussion, afin de ne pas être pris au dépourvu si la Chambre votant rapidement cette proposition, on demandait au Sénat de l'examiner également très vite.

De plus, les divers sénateurs, dans leurs départs-
ments, peuvent être appelés à donner leur avis sur la ques-
tion. Ils le pourront si, dès maintenant, la commission
décide de nommer un rapporteur pour suivre la discussion à
la Chambre à titre, encore une fois, purement documentaire
et de surveillance.

M. LAVERGNE est désigné comme rapporteur.

PROBLEME DU CHARBON

M. LE PRÉSIDENT signale que les services du Ministère
des travaux publics ont élaboré un très important rapport
sur la situation de la production charbonnière française
comparée à la production du charbon dans les divers pays.
Ce rapport, extrêmement bien fait, traite, notamment, du
ralentissement de la production comme conséquence du ralen-
tissement de la ~~production~~, ^{conformation,} des prix de vente, des charges
qui pèsent sur la production charbonnière, du prix de
revient du charbon étranger, etc.. Malheureusement, il reste
muet sur la question principale qui fait l'objet des préoc-
cupations de la commission : le prix de revient du charbon
français sur le carreau de la mine. Or, ce renseignement
est indispensable à l'heure où l'on se demande s'il ne
convient pas de protéger, par une augmentation de droits,
le charbon français. M. le Président s'efforcera d'avoir
ce renseignement auprès du ministère.

D'autre part, M. le Président a reçu communication du
texte d'un projet de loi préparé par le ministère des
travaux publics, à la date du 25 décembre 1932, et qui
porte les signatures de M. Bonnet et de M. Henry Chéron.
Ce projet de loi, dont M. le Président donne lecture; don-
nerait satisfaction au voeu que la commission a formulé
sur cette question.

33

Si, comme le pense M. le Président, ce projet de loi est repris et déposé par l'actuel ministre des travaux publics, M. Paganon, il ne paraît pas utile de demander au Sénat d'inscrire à son ordre du jour la proposition de résolution que M. Raynaldy a déposée avec un grand nombre de ses collègues, puisque celle-ci et le projet de loi du Gouvernement ont le même objet. Il n'y aurait donc qu'à attendre la discussion du projet de loi. Mais si M. Paganon ne croit pas devoir déposer le projet, la commission devra dire s'il ne convient pas de demander l'inscription, à l'ordre du jour du Sénat, de la proposition de résolution.

M. le Président se propose donc de voir M. le ministre des travaux publics pour lui demander quelles sont ses intentions à ce sujet.

Cette procédure est adoptée par la commission.

M. LE PRESIDENT ajoute que les divers rapports qui ont été déposés sur cette question du charbon sont l'objet de contestations assez vives. Les réseaux de chemins de fer, notamment, prétendent que la politique ferroviaire que l'on a instituée est beaucoup plus favorable aux producteurs de charbons français qu'on ne l'a indiqué dans les rapports. M. le Président a rapproché les chiffres et a constaté, en effet, quelques lacunes ; mais elles ne sont pas tellement importantes qu'elles puissent infirmer les conclusions du rapport de M. Lavergne, et M. le Président estime que, sur ce point, la commission devra maintenir son attitude lorsque la question viendra en discussion devant le Sénat.

La séance est levée à 15 heures.

Le Président
Théophile Raynaldy

SEANCE DU VENDREDI 16 JUIN 1933

Président : M. RAYNALDY.

Présents : MM. Bazile, Bruguier, Cadot, Lefebvre du Preÿ, Raynaldy et Taurines.

AMELIORATION DES RETRAITES DE VIEILLESSE ET
D'INVALIDITE DES OUVRIERS MINEURS

M. LE PRESIDENT indique qu'il a reçu du Comité Central des Houillères de France une lettre par laquelle le Comité manifeste son désir d'être entendu sur le projet de loi améliorant les retraites de vieillesse et d'invalidité des ouvriers mineurs.

M. le Président estime que la Commission ne peut pas refuser d'accéder à ce désir, à la condition d'entendre également l'autre partie : la Fédération des travailleurs du sous-sol. Il propose de fixer cette audition au mercredi 31 juin. A l'issue de l'audition, un rapporteur serait nommé.

Après observations de M. BRUGUIER qui dit qu'il y a urgence à régler cette question qui est posée depuis trois ou quatre ans et à en terminer avant les vacances parlementaires, la commission décide, sur la proposition de son président, d'entendre, le mercredi 31 juin, à 16 heures, le Comité des Houillères de France et la Fédération des travailleurs du sous-sol et, aussitôt après, de nommer un rapporteur qui sera chargé de présenter son rapport dans les 48 heures.

M. LE PRESIDENT indique que la commission sera ainsi dans les délais voulus, M. Léon Perrier, chargé du rapport pour avis au nom de la commission des finances, ayant donné l'assurance qu'il se chargeait de faire passer le projet avant

41

les vacances parlementaires si le rapport sur le fond lui était remis pour le 1er juillet.

M. BRUGUIER demande s'il ne conviendrait pas que M. le Président de la commission des mines fît, auprès de M. le Président du Sénat, une démarche pour que la question soit inscrite à l'ordre du jour avant la séparation des Chambres.

M. LE PRÉSIDENT répond qu'il est préférable que cette initiative soit prise par le président de la commission des finances. A ce moment, il s'y associera au nom de la commission des mines.

COMMISSION CHARGEÉE DE RECHERCHER LES CONDITIONS
PRATIQUES D'ORGANISATION DU MONOPOLÉ D'IMPORTATION
DU PÉTROLE

(Nomination d'un rapporteur provisoire)

M. LE PRÉSIDENT suggère que M. Bazile, qui a fait partie de la commission des pétroles de la Chambre, soit désigné comme rapporteur provisoire. La commission entendrait le rapport de M. Bazile mercredi prochain, par exemple ; une discussion s'instituerait sur ce rapport, à l'issue de laquelle le délégué de la commission des mines à la commission du monopole d'importation du pétrole serait nommé définitivement.

M. le Président précise que, pour cette désignation, il y a une question politique qui se pose.

M. TAURINES estime qu'à la suite des débats qui ont eu lieu au Sénat sur cette question à l'occasion de la discussion de la loi de finances, il n'est guère possible à la commission de prendre position dans tel ou tel sens.

M. LE PRÉSIDENT ne partage pas cette opinion. On est, dit-il, pour ou contre le monopole d'importation du pétrole.

La commission doit nommer un délégué dans le sens de l'opinion de sa majorité.

Il est décidé, finalement, que M. Bazile est nommé rapporteur provisoire. M. Bazile présentera, à la séance de la commission du mercredi 31 juin, un rapport à titre purement officieux, après quoi, la commission nommera son délégué à la commission du monopole d'importation du pétrole, M. Cadot restant libre de poser sa candidature.

La séance est levée à 15 h.30.

LE PRÉSIDENT :

13

SEANCE DU MERCREDI 21 JUIN 1933

Présidence de M. RAYNALDY.

Présents : MM. Cadot, Coucoureux, Bazile, Borgeot, François de Wendel, Hayez, Lavergne, Lefebvre du Preÿ, Pavin de Lafarge, Raynaldy, Farjon, Taurines et Tissier.
La séance est ouverte à seize heures.

PROJET DE LOI TENDANT A AMELIORER LES RETRAITES
D'INVALIDITE ET DE VIEILLESSE DES OUVRIERS
MINEURS.

I - Audition du Président du Comité Central des Houillères de France.

II - Audition du Secrétaire général de la Fédération des travailleurs du sous-sol.

La Commission entend successivement la délégation du Comité central des Houillères de France (MM. de Peyerimhoff, Fabre et Parant) et la délégation de la Fédération des travailleurs du sous-sol (MM. Vigne, Bard et Panissal).

Voir compte rendu sténographique annexe.

III - NOMINATION D'UN RAPPORTEUR.

M. LE PRESIDENT indique que MM. Coucoureux et Cadot ont posé leur candidature pour le rapport sur le projet en discussion. Il invite l'un et l'autre des candidats à indiquer dans quel sens ils entendent rapporter, afin que la commission puisse se prononcer au moins sur le principe.

M. COUCOUREUX dit qu'il lui est difficile de fournir les indications qui lui sont demandées ; il aurait besoin de renseignements supplémentaires, notamment sur la surcharge résultant de l'augmentation de la retraite que chacune des délégations a évaluée à un chiffre très différent.

ws

M. Coucoureux demanderait donc un très court délai pour présenter son rapport.

M. CADOT indique qu'il est prêt à rapporter dans un sens favorable à l'augmentation immédiate de la pension des ouvriers mineurs. Il calcule que la réforme doit se traduire par une charge supplémentaire d'environ 12 millions pour les compagnies houillères et de 6 à 7 millions pour l'importation, soit, ainsi que le faisait observer le secrétaire de la Fédération des travailleurs du sous-sol, une somme infime par kilo de charbon. Ce n'est donc pas cela qui peut gêner les compagnies houillères.

Aussi bien, il appartiendra, lorsqu'on aura donné aux mineurs la satisfaction qu'ils réclament, de trouver une compensation à cette charge du côté, par exemple, des transports ou des produits qui tendent à se substituer au charbon.

Ce qu'il faut, c'est relever immédiatement la pension des ouvriers mineurs parce que, dans les régions de mines, la vie et les conditions de logement sont extrêmement dures en raison du surpeuplement de ces régions.

M. LE PRESIDENT fait procéder à un vote par bulletins pour la désignation du rapporteur.

Votants : 11

Ont obtenu :

M. Coucoureux : 7 voix

M. Cadot : 4 voix

M. Coucoureux est désigné comme rapporteur.

COMMISSION POUR L'ETUDE DES CONDITIONS PRATIQUES

DU MONOPOLE DE L'IMPORTATION DU PETROLE

(Désignation d'un membre de la commission des Mines)

M. TISSIER est désigné comme membre de la commission des

mines à la commission prévue par l'article 116 de la loi de finances du 31 mai 1933 pour l'étude des conditions pratiques du monopole de l'importation du pétrole.

M. de WENDEL est autorisé à déposer son rapport sur la proposition de loi relative aux ouvriers mineurs occupés aux travaux de reconstitution des régions dévastées.

La séance est levée à 18 h 15.

LE PRESIDENT,

42

SEANCE DU 24 JUIN 1933

Présidence de M. RAYNALDY.

Sont présents : MM. Bazile, Cencelme, Cochard, Coucourageux, Lavergne, Pujes, Raynaldy et Taurines.

Excusé : M. François de Wendel.

La séance est ouverte à 10 h.30.

PROJET DE LOI AMELIORANT LA PENSION
D'INVALIDITE ET DE RETRAITE DES OUVRIERS MINEURS
Rapport de M. Coucourageux.

M. LE PRESIDENT invite M. Coucourageux à donner lecture à la commission de son rapport sur le projet de loi améliorant la pension d'invalidité et de vieillesse des ouvriers mineurs.

M. COUCOURUEUX donne lecture de son rapport.

M. LE PRESIDENT félicite et remercie M. Coucourageux de son remarquable rapport.

M. BAZILE constate que, malgré les critiques que contient le rapport, les conclusions sont favorables à l'adoption du projet de loi.

M. COUCOURUEUX répond que ce qu'il faut éviter, c'est que le projet ne retourne devant la Chambre.

M. LE PRESIDENT insiste tout particulièrement sur la fin du rapport où il est dit que l'on ne devra pas se borner à la solution fragmentaire que constitue l'adoption du projet portant relevement de la retraite des ouvriers mineurs, mais que l'attention du Parlement devra être appelée sur

l'urgence qu'il y a à résoudre le problème du charbon dans son entier.

M. PUJES signale la situation particulièrement grave dans laquelle se trouve les houillères de son département qui ne travaillent que deux ou trois jours par semaine. Les exploitants de ces mines ont déclaré au préfet des Bouches-du-Rhône qu'ils ne pouvaient plus supporter un centime d'augmentation de charges.

Il y a, dit M. Pujes, deux sortes de mines : celles qui donnent un charbon renfermant une grande quantité de calories et celles qui donnent un charbon à petite quantité de calories, comme les mines de lignite. Si les premières gagnent encore un peu d'argent, les secondes ne font aucun bénéfice. Leur appliquer indifféremment la même majoration aura pour conséquence de tuer les petites mines qui produisent des lignites. Ce sera le cas des mines du département que représente M. Pujes et, de ce fait, 10.000 à 15.000 ouvriers se trouveront réduits au chômage.

Il serait plus juste, pense M. Pujes, que l'augmentation soit proportionnelle au prix de vente de la tonne de charbon.

M. LE PRÉSIDENT répond que, pour frapper seulement les mines qui gagnent de l'argent, il faudrait connaître, pour les différentes mines, la marge existant entre le prix de revient et le prix de vente, c'est-à-dire le bénéfice. Or, on n'arrivera jamais à déterminer ces deux éléments.

M. PUJES dit que ce n'est pas ce qu'il demande. Ce qui lui paraît juste, c'est que le charbon qui se vend 200 francs la tonne, par exemple, paie quatre fois plus que celui qui ne se vend que 50 francs.

49

M. LE PRÉSIDENT répond que la tonne de charbon, quoique vendue plus cher que la tonne de lignite peut ne pas laisser à l'exploitant un bénéfice supérieur. Tout est fonction des frais généraux qui peuvent être très élevés pour une mine de charbon dont la couche est très profonde.

M. le Président demande à M. Pujes s'il dépose un amendement.

M. COUCOURUEUX dit que, si l'on veut que le projet passe, il ne faut pas déposer d'amendement.

M. BAZILE n'est pas d'avis d'alourdir, par un amendement, un projet dont l'importance n'échappe à aucun des membres de la commission. Il n'y a qu'à se féliciter de la façon remarquable dont M. Coucourageux a rédigé son rapport. La thèse de M. Pujes pourrait faire l'objet d'un débat ultérieur ; mais, pour le moment, M. Bazile pense qu'il faut voter le projet tel qu'il est présenté.

M. COUCOURUEUX insiste pour que soit adoptée la proposition de M. le Président qu'il rappelle : après les explications du rapporteur à la tribune du Sénat, M. le Président de la commission ferait un exposé général sur le problème du charbon.

M. LE PRÉSIDENT précise que, dans cet exposé, il invitera le Gouvernement à venir, dès la rentrée des Chambres, s'expliquer sur la question du charbon. M. Daladier, d'abord, M. Paganon, ensuite, avaient pris l'engagement de venir devant le Sénat apporter leurs explications. La maladie de M. Paganon l'en a empêché. Mais l'on peut reprendre la proposition et demander à l'actuel ministre des travaux publics de venir, au mois d'octobre, exposer à la tribune du Sénat comment il entend redresser la situation charbonnière en France.

M. PUJES dit qu'il ne présente pas d'amendement et qu'il accepte le rapport de M. Coucoureux.

M. LE PRÉSIDENT indique que ses premières paroles, lorsqu'il montera à la tribune, seront pour dire que la commission est unanime à demander le vote du projet de loi et que, si le Président de la commission intervient, c'est pour montrer qu'il y a urgence à consolider la situation et à l'améliorer si possible. Son intervention n'aura nullement pour objet de démolir ce qu'aura fait le rapporteur, mais au contraire, d'insister sur ce qui devra être réalisé dans l'avenir pour que les craintes exprimées dans le rapport ne voient pas le jour.

Ces paroles recueillent l'approbation de la commission.

La séance est levée à 11 h. 10.

LE PRÉSIDENT,

58

SEANCE DU MERCREDI 8 NOVEMBRE 1933

Présidence de M. RAYNALDY.

Présents : MM. Coucoureux, Lefebvre du Prey, Hayez,
Cadot, Cencelme, Borgeaud, Fourcade, Lavergne, de Wendel, Pujes
et Taurines.

La séance est ouverte à 15 heures.

PROBLEME DU CHARBON

M. LE PRESIDENT indique à la commission qu'après accord avec le Secrétariat de la Présidence du Sénat, il se propose de poser à M. le ministre des travaux publics, à la séance du 14 novembre, sur l'ensemble du problème du charbon, une question susceptible, en cours de séance, d'être transformée en interpellation afin de permettre aux membres de la commission qui le désireraient, de prendre la parole sur la question.

M. HAYEZ, appuyé par MM. Taurines, Fourcade et François de Wendel, exprime l'opinion qu'il serait peut-être préférable de demander à M. le ministre des travaux publics de venir s'expliquer d'abord devant la commission à laquelle il est possible qu'il apporte tous les apaisements désirés parce qu'une discussion en séance publique risquerait de rencontrer l'opposition des représentants des ports d'importation.

Cette opinion étant partagée par la commission, M. le PRESIDENT indique qu'il demandera à M. le ministre des travaux publics de venir, le 14 novembre, devant la commission. Il prie ses collègues, entre temps, de lui soumettre la liste des questions qu'ils désireraient voir poser à M. le ministre afin qu'il en informe lui-même ce dernier.

Il reste entendu que si les explications fournies par le Gouvernement ne donnent pas satisfaction à la commission, celle-ci aura toujours la faculté de reprendre la discussion en séance publique sous la forme primitivement envisagée.

Il en est ainsi décidé.

PROJET DE LOI PORTANT ORGANISATION DES MINES DOMANIALES
DE POTASSE D'ALSACE ET CONSTITUTION D'UN COMPTOIR DE VENTE
EN COMMUN DE POTASSE.

Désignation d'un rapporteur: M. COUCOURUX.

La séance est levée à 15 h.30.

LE PRESIDENT,

SEANCE DU MARDI 21 NOVEMBRE 1933

Présidence de M. Raynaldy.

Présents : MM. Hayez, Pavin de Lafarge, Tissier, Lavergne, Pujs, Lefebvre du Prey, Cadot, de Wendel, Bazile, Fourcade, Borgeaud, Demesmay et Farjon.

La séance est ouverte à 15 h.30.

LE PROBLEME DU CHARBON

La commission entend M. Paganon, ministre des travaux publics, et M. Galliot, Inspecteur général des mines.

(Voir compte rendu sténographique).

M. LE PRÉSIDENT indique qu'un exemplaire du compte rendu de l'audition de M. le ministre des travaux publics sera remis à chacun des membres de la commission. Il rédigerà ensuite un rapport général faisant suite à celui qu'il a déjà élaboré. La commission verra ensuite si la question doit être portée à la tribune ou s'il conviendra de laisser le Gouvernement agir comme il estime devoir le faire.

M. TISSIER désirerait que fût établi, d'une façon exacte, le coût de transport d'un wagon complet de charbon ou de minerai en petite vitesse. Ce serait un élément fort utile dans la discussion.

M. LE PRÉSIDENT remet à M. Tissier pour étude une note qu'il a reçue sur la crise de l'industrie minière du zinc et du plomb en France et dans les colonies françaises.

La séance est levée à 18 heures.

Séance du jeudi 11 janvier 1934

Présidence de M. Haugz, vice-président

Présents: M. m. Cadot, Leterque et Bazile.

La séance est ouverte à 11^h 15.

Nomination de M. Rauphaly comme vice-président
du conseil, Ministre de la justice.

M. le Président. Indique à la Commission que la nomination de M. Rauphaly comme vice-président du conseil, ministre de la justice, pris la Commission de son président. Mais, comme la commission arrive à expiration de son mandat, il convient d'attendre son renouvellement pour recréer le bureau.

- Communication au sujet du projet relatif à l'introduction de la législation minière française dans les départements du Haut-Rhin, du Bas-Rhin et de la Moselle.

M. le Président rappelle à M. Bazile qu'il a été désigné comme rapporteur de cette question à la séance du 16 mars 1933.

Questions diverses

M. le Président indique que, sur la question de l'application de la loi des allocations familiales dans les houillères du Nord et du Pas-de-Calais, il est d'accord avec M. Cadot pour continuer la correspondance qu'il a engagée avec le ministère du travail et de la prévoyance sociale.

La Commission décide de se réunir à nouveau le jeudi 25 janvier à 11^h 15.

La séance est levée à 11^h 30

Le Président



93

Seance du mercredi 31 janvier 1934

Présidence de M. Perreau, président d'âge.

Présents: M. M. Perreau, Hayez, Cadot, Laurines, Lissier, Niron, Quies, de Courtis, Pierre Robert, Bersez, Lavergne, Borgeot, Chopin et Concourreux.

La séance est ouverte à 11^h 30.

L'ordre du jour appelle la constitution de la commission.

Nomination du Président.

M. Lissier est élu président.

Nomination de deux vice-présidents.

M. M. Hayez et Cadot sont élus vice-présidents.

Nomination de deux secrétaires.

M. M. Parin de Lafarge et de Courtis sont élus secrétaire

Présidence de M. Lissier, Président

M. Lissier, président, remercie ses collègues en son nom et au nom du Bureau tout entier; il compte sur la collaboration étroite que ceux-ci ont toujours apportée au président de la Commission.

M. Laurines demande ce qu'est devenu le compte rendu sténographique de l'audition du ministre des travaux publics du 21 novembre 1933, dont un exemplaire devrait être remis à chacun des membres de la Commission.

M. le Président répond que le compte rendu est entre les mains de M. le ministre qui a exprimé le désir de le recevoir et qu'il va faire le nécessaire pour qu'il revienne le plus tôt possible à la Commission.

Un exemplaire des conclusions adoptées par la commission des affaires concernant l'organisation définitive des mines domaniales de potasse est remis à M. Concourreux qui est chargé du rapport sur cette question.

La séance est levée à 15 heures.

Le Président,

L. Lissier.

Séance du jeudi 22 février 1934

Présidence de M. Louis Tissier.

Présents : M. M. Haugue, Hayez, Bazile et Laurines.

I - Rapport de M. Gaston BAZILE sur le projet de loi relatif à l'introduction de la législation minière française dans les départements du Haut-Rhin, du Bas-Rhin et de la Moselle.

M. Bazile donne connaissance de son rapport à la commission. Sur les deux premiers articles du projet, M. Bazile n'a aucune observation à présenter.

A l'art. 3, où il est question des Gewerkschaften, un délégué de l'Association minière d'Alsace et de Lorraine est venu demander à M. Bazile d'introduire un alinéa nouveau. Le rapporteur de la Com. d'Alsace Lorraine à la Chambre, M. Brown et le Gouvernement s'y étaient opposés. M. Bazile propose de les suivre. Cette question ne lui paraît pas, d'ailleurs, avoir une importance capitale.

M. le Président estime qu'il ne faut pas stabiliser ces sociétés que, d'autre part, on s'efforce de supprimer.

M. Bazile propose, en conséquence, à la commission d'adopter les trois premiers articles du projet tel qu'ils ont été votés par la Chambre.

(Il est ainsi décidé)

En ce qui concerne l'art. 4, qui soulève une question juridique, M. Bazile n'a pas cru pouvoir prendre position et il laisse à la Commission le soin de se prononcer.

Cet article n'existe pas dans le projet du Gouvernement ; il a été ajouté par la Chambre à la demande du rapporteur de la Com. d'Alsace et Lorraine, M. Brown. La Commission de la Chambre a malgré ainsi son désir que le projet, qui apporte des avantages importants aux exploitations minières, fut également avantageux pour les propriétaires de terrains qui n'ont pas encore cédé leurs droits d'une façon définitive. C'est là, assurément, un bonable souci.

98

Mais on a fait observer que ce texte porterait atteinte au principe de la non-retroactivité des lois.

L'Administration et l'Association minière objectent que cet article permettrait de revenir sur un grand nombre de décisions que l'on peut considérer aujourd'hui comme acquises, car la presque totalité des arrêts de la Cour de Colmar et des tribunaux de 1^{re} instance traitant comme juridiction d'appel n'ont pas été signifiés aux parties. Comme le délai pour se pourvoir en cassation ne court qu'à partir du moment de cette signification, pratiquement tous les arrêts de la Cour de Colmar seraient susceptibles d'être frappés d'un recours en cassation et toutes les cessions de terrains depuis le retour de l'Alsace et de la Lorraine à la mère patrie pourraient être remises en question.

M. Bazile n'a pas cru pouvoir conclure sur l'article 4 ; il rapportera dans le sens qui indiquera la commission.

M. le Président ferait plutôt d'avis de supprimer l'art. 4, d'autant plus que la remise en question d'accords que l'on pourrait considérer comme acquis profiterait surtout aux spéculateurs.

M. M. Hayez et Lavergne se rangent à l'avis de M. le Président.

M. le Président met aux voix la disjonction de l'art. 4.

(La disjonction est prononcée)

M. Bazile est autorisé à déposer son rapport.

II - Examen du procès verbal relatif à l'audition du Ministre des Travaux Publics du mardi 21 novembre 1933 sur le problème du charbon.

M. le Président dit qu'il a reçu des exemplaires corrigés de l'audition de M. Paganon, ministre des travaux publics du précédent gouvernement, sur le problème du charbon.

Il tient ces exemplaires à la disposition des membres de la Commission.

Taxe de 10% sur la main-d'œuvre étrangère

M. Hayez signale le danger que présenterait l'institution de cette taxe qui fait l'objet d'un article de la loi de finances. Les mines verraient leurs frais généraux augmenter à un moment où, pour lutter contre la concurrence du charbon étranger, il faudrait plutôt chercher à diminuer le prix de vente du charbon français.

D'autre part, il sera difficile de remplacer les ouvriers au fond, qui sont presque tous des étrangers, les mineurs français ne voulant plus descendre au fond de la mine.

M. le Président propose d'écrire à M. le Président de la Caisse des finances pour appeler son attention sur cette situation et l'informer du désir de la commission des mines de voir cet article disjoint.

(Il en est ainsi décidé)

Allocations familiales

M. Hayez signale la difficulté que soulève dans les entreprises minières du Nord la loi sur les allocations familiales.

M. le Président propose d'écrire à M. le Ministre du travail pour lui demander de vouloir bien recevoir le bureau de la Caisse des mines dans les premiers jours de la semaine qui suit.

(Il en est ainsi décidé)

Situation des gisements de lignite

M. le Président propose de confier à M. Pujes le soin d'étudier la question des gisements de lignite et de rechercher, avec les industriels de la région qui il représente, la solution à apporter à ce problème. M. Pujes présentera un rapport sur la question à la Caisse.

M. Pujes étant absent, une lettre lui sera envoyée dans ce sens.

La séance est levée à 18 heures.

Le Président

L. Missy

SEANCE DU JEUDI 8 MARS 1934

Président : M. Louis TISSIER.

Présents : MM. Néron, de Wendel, Taurines, Coucoureux, Cadot, Hayez, Pujes, Lefebvre du Prey, Bazile, Farjon et Giordan.

La séance est ouverte à 16 h.30.

I - Examen de l'audition de M. Paganon et corrections du texte.

M. LE PRESIDENT fait distribuer un exemplaire du compte rendu de l'audition de M. Paganon, ministre des travaux publics, sur la situation des mines de charbon, et demande à ses collègues qui sont intervenus dans la discussion d'apporter au texte les corrections qu'ils jugeront désirables pour la prochaine séance.

II - QUESTION DES ALLOCATIONS FAMILIALES DANS LES MINES DE CHARBON.

M. HAYEZ rappelle qu'il est intervenu à plusieurs reprises auprès de M. le ministre ~~des~~ du travail pour attirer son attention sur la question des allocations familiales dans les mines du Nord et du Pas-de-Calais qui avait provoqué une certaine effervescence chez les ouvriers mineurs.

Il vient d'être informé qu'en attendant une solution définitive, la convention existant entre le vieux syndicat des mineurs et les compagnies houillères est maintenue et qu'aucun changement n'est apporté au taux des allocations actuellement servies. Les mineurs sont d'accord, et tout danger de conflit se trouve ainsi momentanément écarté.

M. LE PRESIDENT donne lecture à la commission d'une lettre

qu'il a reçue, à ce sujet, du secrétaire général du Comité des houillères. On peut en conclure que la question est momentanément résolue pour la commission des mines.

III - Le chômage dans les houillères.

M. LE PRESIDENT dit que le secrétaire général du Comité des houillères en l'informant, comme président de la commission des mines, que M. Paganon avait promis aux mineurs la création d'une caisse de chômage alimentée par une subvention: d'une part, des compagnies houillères, d'autre part, du Gouvernement, celle-ci étant prélevée sur le produit de l'augmentation de 2 francs de la taxe de licence, a attiré son attention sur l'inconvénient de cette méthode. Il se peut en effet, que les autres industries veuillent avoir, comme les mines, leur fonds de chômage personnel. Cette observation paraît assez judicieuse à M. le Président qui a toujours été opposé à une spécialisation des recettes budgétaires. Ce n'est pas là une saine gestion financière.

M. CADOT rappelle les démarches qui ont été faites appres du ministre des travaux publics pour lui soumettre diverses mesures propres à venir en aide aux ouvriers mineurs en chômage : mise à la parité or du droit de douane, meilleure organisation des transports, etc.. Mais, M. Paganon a préféré trouver les ressources nécessaires pour alimenter la caisse de chômage des ouvriers mineurs, d'une part, dans une augmentation de la taxe des licences d'importation dont il attendait 40 à 50 millions, d'autre part, d'une subvention des compagnies houillères d'un franc par tonne de charbon, qui devait rapporter de 48 à 50 millions. On aurait eu ainsi une centaine de millions qui auraient permis de venir en aide aux mineurs qui chôment environ cinq jours par mois.

Une réunion des ouvriers mineurs et des représentants des compagnies houillères eut lieu dans le bureau de M. Paganon

et l'on se mit d'accord sur le quantum des secours de chômage à allouer. Ceci se passait en décembre 1933.

Une autre réunion tenue, le 19 janvier 1934, entre les délégués de la Fédération nationale des travailleurs du sous-sol et les représentants des exploitations minières, au ministère des travaux publics, permit aux membres présents d'accepter un projet de convention.

Ce projet, discuté à Douai le samedi 3 mars par les délégués des syndicats des mines d'Anzin, du Nord et du Pas-de-Calais, et les représentants des compagnies houillères du Nord et du Pas-de-Calais, se heurta aux objections des représentants des mineurs qui lui reprochent de ne pas leur apporter les améliorations promises en décembre 1933. Mais, d'autre part, on a fait observer qu'un accord de principe étant intervenu à la réunion du 19 janvier, il n'était plus possible de discuter que sur les modalités de cet accord.

La situation est donc assez délicate, d'autant plus qu'il s'y mêle des questions de politique. Aussi, M. Cadot estime-t-il que l'accord du 19 janvier ne peut être accepté que sous réserve que l'action sera poursuivie pour la constitution de la caisse de chômage dans les conditions envisagées au mois de décembre.

M. LE PRÉSIDENT reprenant le texte d'un des alinéas de l'accord du 19 janvier en conclut que cet accord ayant été accepté par les parties en présence pour la période du mois de février au mois de mai, il ne pourra pas y être apporté de modifications jusqu'à cette date. A ce moment, il appartiendra au Gouvernement de faire connaître ses intentions à l'égard du chômage dans les mines de charbon, et la commission verra alors quels sacrifices il y aura lieu de demander à l'Etat de consentir, car l'augmentation de deux francs des taxes de licence dont le secrétaire général du Comité des

houillères avait parlé à M. le Président comme pouvant fournir une partie des fonds nécessaires est déjà, paraît-il, appliquée.

M. CADOT rappelle que M. Paganon, répondant à M. Bosc qui lui demandait, au nom de la commission des douanes, de ne pas augmenter la taxe sur les licences d'une façon trop importante, disait à la tribune du Sénat qu'il s'efforcerait de donner satisfaction au désir de la commission des douanes, mais qu'il devait, cependant, tenir compte de la situation des ouvriers mineurs. C'était donc bien l'indication qu'une partie des recettes à provenir de l'augmentation de la taxe sur les licences devait être affectée à la caisse de secours des mineurs. Or, ces recettes tombent en entier dans la caisse de l'Etat.

M. LE PRÉSIDENT fait observer que la commission n'est, pour le moment, saisie d'aucun projet. Tout ce qu'elle peut dire, c'est qu'il convient de venir d'abord en aide aux chômeurs qui en ont le plus besoin en leur accordant des secours de chômage. La convention du 19 janvier le permet dans une certaine mesure.

En second lieu, il faut s'efforcer d'obtenir une atténuation du chômage en demandant que la décision de réduire de 10 % les importations de charbons étrangers soit strictement appliquée.

En troisième lieu, on devra envisager le renvoi de 6 à 7.000 ouvriers mineurs étrangers.

Sur ce dernier point, il semble que les difficultés ne doivent pas être considérables, le Comité des houillères déclarant qu'il peut facilement renvoyer 4.000 mineurs étrangers et en mettre à la retraite 2.000 autres qui ont 15 ans de services. Cette mesure touchera surtout des mineurs

103

polonais. Or, en vertu d'une convention du 21 décembre 1929 avec la Pologne, les ouvriers mineurs polonais travaillant en France peuvent, au bout de quinze années, être mis à la retraite. Dans ce cas, la caisse de retraite française n'a à payer que la part correspondant à ces quinze années de services ; le surplus, concernant le temps passé par ces mêmes ouvriers dans les mines de Pologne et qui leur permet d'arriver au nombre d'années exigées pour avoir droit à la retraite, est à la charge de la caisse de retraite des mineurs polonais.

M. Le Président pense que ces diverses mesures pourrait améliorer d'une notable façon la situation dans les mines françaises.

M. HAYEZ signale que l'engagement pris par les compagnies de chemin de fer de demander un million de tonnes de charbon de plus aux mines françaises, c'est-à-dire de diminuer d'autant leurs importations, n'est pas respecté par toutes, notamment par la compagnie d'Orléans qui refuse de prendre aux mines françaises les 400.000 tonnes qui représentent sa part.

M. LE PRESIDENT répond qu'il appartient à la commission de demander à M. le ministre des travaux publics d'obtenir des compagnies qu'elles respectent leurs engagements.

M. HAYEZ indique également qu'il y a un trafic des licences d'importation. Il faudrait demander que les 10 % de réduction des importations de charbons étrangers s'appliquent aux importations réelles et non aux licences données.

M. LE PRESIDENT propose de confier à M. Hayez le soin de suivre de près ces différentes questions et de saisir la commission des mines s'il lui apparaît qu'une intervention de celle-ci est nécessaire.

(Cette proposition est adoptée.)

M. TAURINES demande si l'on ne pourrait pas profiter des pleins pouvoirs donnés au Gouvernement en matière financière pour obtenir de lui une protection plus efficace de la main-d'œuvre nationale.

M. LE PRÉSIDENT ne croit pas, en raison des intérêts divers entre lesquels le Gouvernement est tiraillé, qu'on puisse obtenir quelque chose de lui de ce côté.

M. PUJES signale la situation terrible des mines de lignite du sud-est. Il traitera d'ailleurs cette question en détail dans le rapport que la commission lui a confié.

IV - Convention du 31 décembre 1929 entre la France et la Pologne au sujet du régime des retraites des ouvriers mineurs.

M. LE PRÉSIDENT demande à M. Taurines s'il est prêt à rapporter cette question.

M. TAURINES répond que son rapport est prêt. Il signale un danger auquel le rapporteur à la Chambre a fait allusion : c'est qu'au travers de cette convention, les compagnies n'embauchent de nouveaux ouvriers polonais.

M. LE PRÉSIDENT répond que cela n'est pas à craindre car la frontière est fermée aux ouvriers étrangers.

(M. Taurines est autorisé à déposer son rapport.)

V - Rapport de M. Coucoureux sur les mines de potasse d'Alsace.

M. LE PRÉSIDENT pense, avec quelques-uns de ses collègues de la commission, qu'il serait bon que celle-ci, pour se documenter sur l'importante question des mines de potasse, envoyât une délégation qui se joindrait à des membres de la

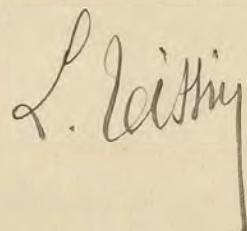
105

commission des finances chargée du rapport au fond pour visiter des installations de potasse. Mais, pour que cette visite pût avoir lieu dans les meilleures conditions, M. le président suggère que M. Coucourceux, qui est le rapporteur pour avis de la commission des mines, rédige, à l'adresse de ses collègues de la commission, une petite note donnant un historique de la question et son état actuel.

Il en est ainsi décidé. (Voir texte de la note aux archives de la commission.)

(La séance est levée à 17 h. 35.)

Le Président,



Séance du jeudi 15 mars 1934.

Présidence de M. Louis Littier.

Présents: M. M. Haury, Cadot, Concouren, Laurinié, Lavergne,
de Wendel, Bayle.

La séance est ouverte à 17 heures.

I - Distribution du rapport de M. Concouren

Un exemplaire du rapport de M. Concouren sur les mines de potasse est remis aux membres de la Commission.

II - Corrections au compte rendu de l'audition de M. Fragonard
sur la situation houillère.

Il n'est proposé aucune correction par les membres présents mais il reste toujours possible de demander au Secrétaire d'apporter les corrections de texte que des membres de la Commission jugeraient nécessaires à leurs interventions.

III - Nomination d'un délégué à la Commission
extra-parlementaire de l'électricité.

M. le Président invite les membres de la Commission à désigner parmi eux un membre chargé de faire partie de la Commission, dont la création a été décidée par l'art. 18 de la loi de finances du 28 février 1934, chargée de rechercher,

pour être soumises au Parlement, les conditions pratiques d'une organisation nouvelle de la production, du transport, de la distribution et de la consommation d'énergie électrique de toutes origines, en vue de mieux assurer l'exploitation de ces industries au bénéfice de l'intérêt général.

Il une observation de M. Cadot sur la situation difficile ^{criée} ~~de~~ du Pas-de-Calais par un conflit entre les usagers de l'électricité et les compagnies de distribution de courant. M. le Président répond que l'objet de la Commission est plus général et qu'il s'agit, en bref, de chercher à apporter un peu d'ordre dans toutes les réglementations

107

élaborées par les diverses usines d'électricité indépendamment les unes des autres.

M. Laurinnes pose sa candidature

M. Bazile avait l'intention de poser sa candidature, mais il la retire devant celle de M. Laurinnes.

M. le Président met aux voix la candidature de M. Laurinnes qui est acceptée à l'unanimité.

IV. Questions diverses

M. Bazile fait part à la Commission de craintes qui ont été formulées devant lui par des représentants des mineurs et des exploitants au sujet des négociations commerciales qui s'engagent à Louviers. Il ne faudrait pas que le charbon français fût la rançon de ces négociations.

M. Bazile a eu l'occasion d'entretenir de cette question M. le ministre des travaux publics qui lui a donné toutes assurances qu'il veillerait attentivement à ce qu'il n'en soit pas ainsi. Même assurance avait été donnée antérieurement à M. Bazile par M. Lammouroux, ministre du Commerce.

Finalement, il est décidé que la Commission des mines demanderait une audience à M. Flaudin, ministre des travaux publics pour l'entretenir de cette question.

La séance est levée à 17^h 30.

Le Président,

L. Laffey

Séance du Jeudi 7 juin 1934

Présidence de M. Hayez, vice-président.

Présents : M. M. Hayez, Laurine, Cadot, Hawerque, Concourau, de Wendt, Brazile, Pierre Robert et Bourgeot.

Absent et excusé, M. Tessier.

La séance est ouverte à 11^h 30.

M. le Président donne connaissance de la lettre par laquelle M. Tessier s'excuse, en raison du changement de l'heure de convocation de la commission, - ce changement s'expliquant d'ailleurs par l'urgence du projet - de ne pouvoir présider la séance.

- 1^o Rapport sur la proposition de loi tendant à étendre aux anciens ouvriers mineurs le bénéfice de certaines dispositions de la loi du 29 juin 1894.

M. Cadot attire l'attention de ses collègues sur l'urgence qu'il y a à ce que cette proposition soit votée pour le Sénat, les 17 jours qui restent avant le 26 juin, date des rélections visées dans la loi du 29 juin 1894, étant tout juste nécessaires pour permettre la confection des listes et la parution de l'arrêté de convocation.

Il semble, au surplus, que la présence des anciens mineurs dans les conseils d'administration des sociétés de secours soit, à tous points de vue, excellente, notamment comme élément de prouderation.

Pour une personne ne faisant d'objection, M. Cadot est désigné comme rapporteur de cette proposition.

M. Cadot donne lecture de son rapport qui est adopté.

M. Cadot est ensuite autorisé à déposer son rapport à la séance du Sénat du même jour, avec demande de discussion immédiate.

- 2^o Situation du personnel mineur dans les mines de houille.

M. le Président indique que la situation des mineurs loin de s'améliorer, va chaque jour s'aggravant. C'est ainsi que l'on porte maintenant de deux jours de chômage par semaine.

M. le Président a écrit récemment à M. le ministre des travaux publics pour l'entretien de cette question, mais la réponse n'a guère été

10^o

satisfaisante et M. le Président pense que une délégation de la Commission devrait aller entretien à nouveau M. le ministre de la situation des houillers.

M. Cadot appuie les paroles de M. le Président. Il rappelle les démarches qui ont été faites également par les organisations syndicales tout auprès de M. le Ministre des travaux publics que de M. le Président du Conseil lui-même pour attirer leur attention sur la gravité de la situation où, pour une part, a cause le contingent d'importation de charbons étrangers est largement dépassé: 20 à 21 millions de tonnes alors qu'il ne devrait être importé que 58,50% de 30 millions, soit environ 17 millions de tonnes.

M. le Président est d'accord avec M. Cadot. Le ministre a répondu à une lettre qu'il lui avait écrite que le contingentement devait donner satisfaction aux défenseurs des mineurs. Cette réponse ~~ne~~ ne saurait être considérée comme suffisante. Il convient donc qu'une délégation se rende de nouveau auprès du ministre et lui montre l'urgence de se préoccuper d'une situation qui commence à devenir catastrophique et qui, en même temps que les mineurs, affecte toutes les autres catégories de la population de ces régions: agriculteurs, commerçants.

Il est décidé de demander à M. le ministre des travaux publics de recevoir une délégation de la Commission, conduite par M. Cadot, le mercredi 13 juin. Tous les membres de la Commission qui le désireront pourront faire partie de cette délégation.

La séance est levée à 1h¹⁰ 50.

Le Président,
L. Passy

Séance du Jeudi 28 juin 1934
Présidence de M. Louis Tissier

Présents : M. Tissier, Hayez, Cadot, Laurine, Bazile, Lavergne, François de Wendel et Neyret.

La séance est ouverte à 17 heures.

I - Compte-rendu des démarches faites auprès des pouvoirs publics au sujet de la crise des mines de houille.

M. le Président expose que, lors de la visite faite par la commission des mines à M. le Président du Conseil, celui-ci a exprimé le désir d'être mis en possession d'une documentation précise sur la situation dans les houillères françaises. C'est après étude du dossier ainsi constitué que le gouvernement pourrait envisager les mesures à prendre pour améliorer la situation des exploitations minières.

D'autre part, M. le Président du conseil a suggéré que les propriétaires de mines se rapprochent, constituent même une sorte d'union qui leur permettrait de mieux se défendre.

M. le Président demande donc à ses collègues représentants les principaux bassins houillers français de les informer de ce désir de M. le Président du conseil et de les prier de constituer la documentation demandée qui serait envoyée à la Commission des mines. Celle-ci procéderait à l'étude de cette documentation et convoquerait les propriétaires de mines pour entendre leurs observations et leur faire connaître son point de vue.

Les résultats de cette audience ainsi que la documentation seraient alors transmis à M. le Président du Conseil qui pourrait prendre une décision motivée.

M. M. Neyret, Bazile et Laurine pensent qu'il serait préférable que les propriétaires de mines fussent informés en quelque sorte officiellement du désir de la Commission des mines par une lettre de celle-ci.

M. le Président accepte cette suggestion, mais il pense que l'envoi de la lettre serait utilement complété par une démarche de quelques membres de la Commission auprès des propriétaires ou directeurs de houillères de la région qu'ils représentent.

II - Rapport de M. PUJES, membre de la commission sur les mines de charbon du bassin des Bouches-du-Rhône.

M. le Président indique qu'il a reçu le rapport de M. Pujes sur le bassin à lignite de l'Isère.

Le rapport est déposé aux archives de la commission.

III - Accord franco-sarrois-allemand, relatif aux retraites minières (Nomination d'un rapporteur).

M. le Président fait observer que la commission des affaires étrangères n'a pas encore déposé son rapport. Le rapporteur de la commission des mines pour cette question pourra donc être désigné seulement dans une prochaine séance.

IV - Questions diverses.

M. le Président signale qu'il existe des mines de potasse dans le Sud-Ouest de la France pour lesquelles neuf millions ont déjà été dépensés en travaux de prospection et autres. Il conviendrait de permettre à ces mines qui, en cas de destruction des mines domaniales d'Alsace, fourniraient à la France ^{une partie de} la potasse dont elle aurait besoin, de vivre en leur attribuant un contingent, par préférence, après les mines domaniales dans le Comptoir des potasses.

C'est un point que l'on pourra demander à M. Courcouona, le rapporteur pour avis du projet de loi sur cette question, de traiter dans son rapport.

La séance est levée à 17 h ½.

Le Président,

L. Dilling

Séance du Jeudi 29 novembre 1934

Présidence de M. Louis Lissier.

Présents: M.M. Lissier, Hayez, Cadot, Taurines, Lavergne, Pujes et Bragile.
Absent et excusé: M. Neyret.

La séance est ouverte à 17^h. 15.

I - Rapports sur les Mines de Houilles.

M. le Président dépose sur le bureau de la Commission les documents ci-après qui lui sont parvenus pendant les vacances:

- Note sur la situation du bassin minier de la Loire;
- Note du Comité régional des houillères de l'arrondissement minier de Béziers;
- Note sur la situation commerciale des houillères de Lorraine;
- Note sur le bassin à liquides de Francheville;
- Note sur la situation dans le bassin houiller du Nord et du Pas-de-Calais.

II- Mines de plomb et de zinc.

Des documents sont également parvenus concernant les mines de plomb et de zinc. Ils sont remis à M. Bragile qui est chargé de faire un rapport sur cette question.

M. le Président propose à la Commission de se réunir le jeudi 6 décembre à 16 h. ½ pour entendre la lecture des rapports ci-dessus et désigner un rapporteur général. Sur le vu des conclusions du rapport général, la Commission envisagera les mesures à prendre pour obtenir des directeurs des houillères qu'ils prennent telles mesures susceptibles d'améliorer la situation des entreprises minières.

Il en est ainsi décidé.

La séance est levée à 17^h. 45.

Le Président,

L. Lissier

13

SEANCE DU JEUDI 6 DECEMBRE 1934

Président : M. Louis TISSIER.

Présents : MM. TISSIER, HAYEZ, CADOT, LAVERGNE, de WENDEL,
COUCOURUEX, PUJES, TAURINES, NEYRET, LEFEBVRE du PREY et BAZILE.

La séance est ouverte à 16 h.30.

SITUATION DES EXPLOITATIONS MINIERES

M. LE PRESIDENT demande à ses collègues quelle procédure ils désirent voir adopter à l'égard des divers rapports qui ont été déposés sur la situation des mines de houille et des mines métalliques dans les différentes régions françaises. Faut-il donner lecture intégrale de chacun de ces rapports, afin que tous les membres de la commission en aient connaissance ?

Plusieurs membres de la commission, s'inspirant de ce qui a été fait dans une circonstance analogue, alors que M. Raynaldy était président de la commission, suggèrent de charger un rapporteur de condenser tous ces rapports en un seul dont un exemplaire pourrait ensuite être remis aux membres de la commission.

Il en est ainsi décidé.

M. LE PRESIDENT s'offre à faire ce rapport, pour lequel il aimerait être aidé par un de ses collègues qui pourrait être M. Bazile.

Cette proposition est adoptée.

M. LE PRESIDENT invite M. de Wendel à donner à la commission des indications sur ce qui va se passer dans la Sarre à la suite de l'accord de Rome.

M. de WENDEL dit qu'il ne connaît de cet accord que ce qui en a été donné dans les journaux. Ce ne sont donc que des renseignements officieux qu'il apporte à ses collègues.

Il résulte de l'accord de Rome qu'en cas de retour de la Sarre à l'Allemagne, celle-ci aura à payer à la France de 900 à 950 millions pour les mines. Pour ce faire, l'Allemagne mobiliserait les francs français existant à ce moment en Sarre. Si la somme n'est pas suffisante - et M. de Wendel croit que ce sera le cas parce qu'au moment du plébiscite les francs français auront quitté la Sarre, on parferait la somme par un système de livraisons d'environ trois millions de tonnes de charbon sarrois à la France chaque année. Si des précautions ne sont pas prises pour la destination de ce charbon, il est à craindre, dit M. de Wendel, qu'il ne vienne peser sur le marché français déjà encombré.

Situation des mines de lignite de Fuveau.

M. PUJES indique que, depuis qu'il a déposé son rapport sur la situation dans le bassin de Fuveau, les choses ont fortement empiré, à tel point qu'une société a dû fermer ses portes récemment. Le mouvement risque, d'ailleurs, d'aller en s'amplifiant, d'autres mines étant sur le point de fermer à leur tour.

M. Pujes dit qu'il a accompagné, la veille, une délégation de mineurs de cette région qui se rendait auprès du ministre des travaux publics pour lui soumettre un certain nombre de mesures qu'il conviendrait de prendre d'urgence afin d'empêcher qu'un désastre ne se produise dans cette région. Quelques-unes de ces mesures ont eu l'agrément du ministre qui a promis d'étudier sans retard la situation.

Peut-être, pense M. Pujes, la commission pourrait-elle les examiner à son tour dans une de ses prochaines réunions et, en tout cas, appuyer la démarche des mineurs de Fuveau auprès

114

du ministre pour sauver de la misère une population ouvrière importante dans une région où il n'est pas possible de faire autre chose que l'exploitation des lignites.

M. LE PRÉSIDENT fait observer à M. Pujes que ce qu'il demande est un peu en dehors de la question à l'ordre du jour de la commission, qui est de rechercher les mesures d'ensemble susceptibles d'améliorer la situation des houillères françaises en général.

Au surplus, parmi les propositions soumises au ministre par la délégation des mineurs de Fuveau, il y en a, comme l'abaissement de l'âge de la retraite des ouvriers mineurs, qui ne peuvent pas être adoptées d'urgence, car elles devraient faire l'objet d'une loi spéciale qui nécessiterait une assez longue étude.

M. BAZILE pense que le but que se propose actuellement la commission est de dégager, de tous les renseignements qui lui sont parvenus, non seulement des mines de houille, mais des mines métalliques, une série de conclusions d'ordre général, une sorte de synthèse qui prendrait ensuite corps sous forme d'un projet de résolution, d'une interpellation au ministre des travaux publics ou même d'une proposition de loi dont la commission pourrait prendre l'initiative pour envisager les mesures à prendre en vue de remédier à une situation qui est en passe de devenir catastrophique.

M. LE PRÉSIDENT dit que c'est bien ainsi, en effet, que la question se pose.

M. PUJES répond qu'il est absolument d'accord sur le travail d'ensemble tel que l'envisage M. Bazile. Il n'en reste pas moins qu'il y a, pour le bassin de Fuveau, une situation particulière qui appelle des mesures urgentes. C'est la raison

pour laquelle il a fait sa proposition à la commission d'appuyer la démarche de la délégation des mineurs de Fuveau auprès du ministre des travaux publics.

M. LE PRÉSIDENT accepte de se rendre auprès de M. le ministre des travaux publics et prie un des vice-présidents de l'accompagner.

M. HAYEZ signale que la question des prix de transport joue un rôle important dans la situation actuelle des houillères françaises. C'est ainsi que le transport de charbon anglais de Dunkerque à Bâle ou d'Angleterre à Marseille coûte meilleur marché que le transport de charbon français de Lens à Bâle. De même, le transport de charbon polonais des mines de Pologne à Rouen coûte moins cher que le transport de charbon français de Lens à Rouen. Si les prix de transport du charbon français étaient abaissés, les houillères françaises pourraient soutenir la concurrence des mines anglaises.

Dans cet ordre d'idée, M. Hayez signale que l'achèvement du canal du Nord permettrait d'obtenir un abaissement de 15 francs la tonne pour les charbons du Nord et du Pas-de-Calais.

M. CADOT indique qu'un des remèdes à la crise actuelle serait le respect des contingents qui avaient été fixés à 58,5 %. Malheureusement, les contingents sont dépassés de toutes sortes de manières, de sorte que, malgré une diminution sérieuse de la production dans le bassin du Nord et du Pas-de-Calais, la situation n'est pas améliorée et que l'équilibre entre la production et la consommation qui, sans cela, serait à peu près obtenu, n'est pas réalisé.

Parlant des régions ouest de la France où l'on consomme beaucoup de charbon anglais, M. Cadot pense que le charbon français devrait pouvoir y trouver un plus large débouché. Mais on prétend qu'il n'y a pas de bateaux pour le transporter, alors que des cargos sont immobilisés partout faute de marchandises à transporter.

M. LEFEBVRE du PREY signale que les contingents accordés à la Belgique ont été dépassés d'une manière considérable.

La séance est levée à 17 h. 35.

Le Président,

L. Leistig

1935

Séance du mardi 29 janvier 1935

Présidence de M. Perreau, président d'âge.

Présents : M. M. Perreau, Jissier, Meugret, Pujas, Lourdes

La séance est ouverte à 15^h 15.

Constitution de la Commission

M. le Président d'âge invite ses collègues à procéder à l'élection du bureau.

Tout élus à l'unanimité :

Président : M. Louis Jissier,

Vice-présidents : M. Hocq et Cadot,

Secrétaires : M. M. Pavin de Lafarge et de Courtois.

M. Jissier remercie ses collègues de la confiance qu'ils lui témoignent.

La séance est levée à 15^h 25.

Le Président d'âge

Séance du Jeudi 7 février 1935.

Présidence de M. Louis Lissier.

Présents : M. M. Lissier, Cadot, Hayez, Le Pelletier, Laverque, de Courtois, Concouroux, Brajile, de Wendel et Laurine.

La séance est ouverte à 17 heures.

M. le Président indique que M. le Président du Sénat lui a écrit pour lui demander de faire examiner par la commission la situation d'hommes qui, pendant la guerre, ont travaillé dans les mines, mais qui, n'ayant pas quinze ans de services, comme ouvriers mineurs parce qu'on ne leur compte pas le temps passé par eux sous les drapeaux, n'ont pas droit, ^{pour leur retraite,} aux majorations de l'Etat et de la caisse autonome.

M. Cadot cite le cas d'ouvriers qui ont été mineurs pendant plusieurs années avant la guerre, qui, ensuite, ont cessé de travailler dans les mines, qui y sont revenus pendant la guerre et à qui ont refusé, pour le calcul des quinze ans de services, de tenir compte des années de service militaire. Le motif donné est qu'il fallait être occupé à la mine à la mobilisation et y être revenu à la démobilisation. Ces ouvriers n'étant pas considérés comme ayant quinze ans de services, ont la retraite de la caisse nationale de retraites pour les versements effectués par eux dans les majorations de l'Etat et de la caisse autonome.

Sur la proposition de M. le Président, la commission décide de mettre cette question à l'ordre du jour d'une des ses prochaines séances.

M. le Président donne lecture d'une lettre de la Présidence du Sénat attirant l'attention de la commission sur la

Proposition de loi étendant aux ouvriers employés à la recherche des pines le bénéfice des caisses de secours et de retraite des ouvriers mineurs. (Sénat N° 449 - 1928)

La présidence du Sénat demande à la commission si elle entend faire prononcer la question préalable sur cette proposition qui, si elle n'est pas prochainement rapportée, deviendra caduque.

M. le Président estime que les travaux visés dans la proposition sont

119

toutefois des forages et des sondages qui n'ont rien à voir avec un travail de mineur. Il n'y aurait donc aucun inconvénient à laisser la proposition devenir exacte.

M. Courcouona ne partage pas l'avis de M. le Président. Il pense, au contraire, que pour les travaux de recherche des mines, on choisit, en général, des mineurs inerites. Des surplus, la proposition comporte des garanties sérieuses contre ceux qui ne font pas vraiment un travail de mineur.

M. de Wendel dit qu'il n'y a pas de cas qu'une compagnie houillère ait fait sortir de la caisse des mineurs un mineur qui aurait été employé à un travail exceptionnel de recherche de mines.

En réalité, pour M. de Wendel, la proposition vise surtout des travaux de recherches par sondages, c'est-à-dire un travail au jour qui n'a rien à voir avec celui du mineur. On doit se demander s'il convient de légitimer pour le très petit nombre de personnes visées par la proposition.

M. M. Courcouona et Brugile se demandent si un mineur ayant déjà travaillé longtemps dans une mine, qui irait ensuite, pendant quelque temps, faire des recherches de mines et qui reprendrait son travail de mineur ne risquerait pas de sortir de la caisse des mineurs.

La Commission décide de prendre des renseignements sur la question, notamment sur le nombre de personnes qui seraient visées par la proposition.

M. Courcouona indique qu'il doit être reçu incessamment, pour une question intéressant le ministère des finances, par le Directeur des mines au ministère des travaux publics. Si la commission n'y voit pas d'inconvénient, il l'entendra, au nom de la Commission, de la question du service militaire et de celle de la recherche des mines. (Approbation)

M. le Président indique que la présidence du Sénat invite la commission à faire connaître la hâte qui elle entend donner à la

Proposition de résolution tendant à la constitution d'une commission interministérielle chargée de procéder à l'étude du problème du charbon et de proposer les mesures à appliquer, provisoirement, jusqu'au retour des conditions normales d'exploitation et de vente, présentée par M. Raynaldy et un grand nombre de ses collègues. (Sénat N° 408 - 1932)

Sur la proposition de M. le Président, la commission décide de ne pas prononcer la question préalable sur cette proposition.

La Présidence du Sénat invite également la Commission à faire examiner la suite qu'elle entend donner à la

Proposition de résolution ayant pour objet de fixer à 6.000 frs la retraite des ouvriers mineurs, présentée par MM. Delau, Louis Soulié et Léon Perrier. (Sénat N° 571 - 1932)

Sur observation que la Commission a précédemment estimé que cette proposition est devenue sous objet à la suite de l'adoption, le 6-7-1933, du projet de loi améliorant les retraites de vieillesse et d'invalidité des ouvriers mineurs (Sénat N° 348), la Commission décide de laisser la question en suspens.

Mines de plomb ~~et zinc~~:

M. Bazile donne lecture du rapport qu'il a élaboré sur la question des mines de plomb et de zinc et présente, sur une observation de M. le Président, qu'ont été successivement repoussés un projet de taxe dont le produit était destiné à être versé à une caisse de compensation et un projet tendant à établir une taxe particulière pour le profit des fondeurs et dont ceux-ci auraient restitué une certaine partie aux mines, dans certaines conditions, et qui a été finalement retenu un projet consistant en une élévation des droits de douane.

Il ressort des derniers renseignements obtenus par M. Bazile que ce projet, qui avait jusqu'à-là rencontré une opposition assez vive de la part du ministère du commerce a maintenant l'approbation de ce ministère et celle du ministère des finances.

M. Bazile avait sougié, comme conclusion de son rapport, à déposer une proposition de résolution, mais un tel dépôt ne peut être fait par une commission. Aussi M. Bazile propose-t-il à la commission d'émettre un voeu invitant le Gouvernement à déposer un projet de loi tendant à augmenter le droit de douane sur le zinc et le plomb, de manière à ranimer l'activité des exploitations françaises de ces produits.

M. le Président met ce voeu aux voix
(Le voeu est adopté.)

Charbon.

M. Hayez donne lecture du rapport qu'il a élaboré sur la question du charbon, spécialement sur la situation résultant du rattachement de la Sarre au Reich.

M. le Président signale que le ministère des travaux publics, qui paraît

acquis aux idées de la commission. Seule manœuvre, sous la pression des ministres de l'agriculture et du commerce, accepter l'introduction en France d'une assez grande quantité de charbons sarrois.

M. Cadot fait observer qu'alors qu'on peut faire, avec la diminution des importations de charbon sarrois, donner douze jours et demi ou dix jours de travail de plus aux mineurs français, les derniers chiffres indiqués renouveleraient cette augmentation des jours de travail à huit jours.

Sur la proposition de M. le Président, il est décidé d'envoyer copie du rapport de M. Hayy à M. le Président du Conseil et à M. le ministre des travaux publics, ainsi que la copie du communiqué qui a été remis à la presse et dont tente ci-après :

La Commission des mines du Sénat, préoccupée de la répercussion qu'aurait, sur le travail des mineurs français, toute importation exagérée de charbon allemand du fait de la réintégration de la Sarre au Reich, rappelle la promesse de M. le Président du Conseil et de M. le ministre des travaux publics de ne pas dépasser le chiffre de deux millions de tonnes qui correspond sensiblement à la quantité des charbons sarrois qui pénétraient en France avant la guerre, et rappelle que les charbons sarrois ne répondent à aucune nécessité de qualité et de quantité.

La Commission des mines a également adopté un voeu invitant le gouvernement à déposer un projet de loi tendant à augmenter les droits de douane sur le zinc et le plomb, de manière à ranimer l'activité des exploitations françaises de ces produits.

La séance est levée à 18 heures.

Le Président,

Séance du jeudi 21 février 1933

Présidence de M. Laverque.

La séance est ouverte à 17 heures.

Présents: M. Laverque, Brzile, Le Pelletier, Neyret et Laurine.

Projet de loi, adopté par la Chambre des députés, approuvant les accords de Naples sur le régime de la Sarre.

M. Brzile est désigné comme rapporteur.

La séance est levée à 17 h. 10

Le Président.

Séance du mardi 26 février 1935

Présidence de M. Hayez, vice-président.

Présents: M.M. Hayez, Laurine, Laverque, Bazile, Favre de Lafarge et Cadot.

La séance est ouverte à 17 heures.

Projet de loi adopté par la Chambre des députés, approuvant les accords de Naples sur le régime de la Farre.

M. Bazile donne lecture de l'avis qu'il a rédigé au nom de la commission.

M. M. Hayez, Laurine et Favre de Lafarge demandent à M. Bazile d'ajouter quelques mots dans son rapport pour marquer le désir de la Commission que les deux millions de tonnes envisagées dans l'accord ne se trouvent pas augmentées sous forme d'un contingent commercial, et d'ajouter un paragraphe demandant que soit tenue la promesse faite par M. le Président du Conseil et M. le ministre des affaires étrangères de permettre aux mineurs français de recevoir, par cet accord, douze journées de travail par an.

Malgré les inquiétudes qu'elle éprouve, tenue compte, d'autre part du fait que le Comité central des Houillères accepte l'importation de deux millions de tonnes de charbon barrois au titre des prestations en nature la Commission autorise M. Bazile à déposer son rapport avec les petites modifications qui y ont été apportées.

La séance est levée à 17 h. 50

Le Président,

/ /

Séance du Jeudi 14 mars 1935.

Présidence de M. Louis Tissier.

Présents: M. Tissier, Haugy, Concourreux, Laurine Lavergne, Guigis, Neyret, de Wendel, Le Pelletier, Bazile, Pierre Robert et l'abbé du Freij.

La séance est ouverte à 16^h 30.

M. le Président dépose sur le bureau de la Commission un certain nombre de documents sur les mines de potasse d'Alsace et sur l'industrie minérale française, ces derniers venant du ministère des travaux publics.

M. le Président donne connaissance à la Commission d'une lettre de la Présidence du ~~Conseil~~ accusant réception du rapport de M. Haugy et d'un voeu adopté sur le rapport de M. Bazile, invitant le Gouvernement à déposer un projet de loi tendant à augmenter les droits de douane sur le zinc et le plomb, de manière à ranimer l'activité des exploitations françaises de ces produits.

Projet de loi adopté par la Chambre des députés, adopté avec modifications par le Sénat, modifié par la Chambre des députés, portant organisation des mines domaniales de potasse d'Alsace et constitution d'un comptoir de vente en commun de potasse.

M. Concourreux donne connaissance à la Commission des grandes lignes de l'avis qu'il a été chargé de déposer au nom de la C. des Mines, le rapport au fond étant confié à la C. des Finances.

Aucun changement n'est proposé aux art. 1 et 2 tels qu'ils ont été votés par la Chambre.

À l'art. 3, parag. 2, la C. décide de déposer un amendement demandant que le siège social soit à Paris, avec faculté de tenir les séances du Conseil à Mulhouse.

Une discussion à laquelle prennent part M. M. le Président, Concourreux, Bazile, Lavergne, Haugy et de Wendel s'élise ensuite sur le nombre de membres du Conseil d'administration que la C. trouve trop grand.

Sur l'observation de M. Concourreux que la liste proposée est à peu près conforme à celle proposée par le Sénat en 1927 qui marquait une

diminution sur le nombre de membres du conseil proposé alors par la Chambre, la C^o décide de ne pas apporter de modification à la liste proposée.

Les art. 4, 5 et 6 ne sont l'objet d'aucune proposition de modification.

À l'art. 7. M. Concourren explique que le système de ristournes joue au profit des associations agricoles et extrêmement compliquée et que le C^o des Finances du Seignat a eu devoir supprimer cette disposition.

M. Neyret regrette que les prélevements pour amortissement et la constitution des réserves ne fassent pas l'objet de règles précises parce qu'il arrive que tous les bénéfices passent ainsi aux réserves, aux amortissements et aux œuvres sociales.

M. de Wendel pense qu'il vaudrait peut-être mieux pour ces objets faire des règles précises, mais s'agissant d'un véritable monopole d'Etat, il estime qu'il faut trop regretter que le Comptoir constitue de trop fortes réserves. De cette manière, on n'aura moins de le voir appeler l'Etat à son secours.

Les art. 8, 9 et 10 ne font l'objet d'aucune observation.

M. Concourren indique que les art. 11 et suivants sont relatifs à la constitution du Comptoir de vente en commun de la potasse.

M. le Président trouve très grave ce monopole des potasses au sens que certaines industries chimiques de France, des usines d'exploits, de matières colorantes qui, pour exporter, ont besoin de se procurer de la potasse à bon compte, risquent de voir leur activité fortement affectée si elles doivent payer leur potasse trop cher.

M. M. Neyret et de Wendel appuient l'observation de M. le Président.

M. Concourren dit que l'inconvenient dont parle M. le Président n'existe pas car il a été voté par le Sénat en 1927 et qui portait d'un monopole d'exploitation réservé aux emplois agricoles de la potasse.

Les art. 12 et 13 ne soulèvent aucune observation.

L'art. 14 apparaît comme une véritable prise de possession de tous les gisements de potasse par le Comptoir. Tous les membres de la Commission sont d'accord pour estimer que cette disposition est intolérable. Elle empêcherait, notamment, la recherche d'autres mines de potasse ailleurs qu'en Alsace, ce qui pourrait être intéressant en cas de guerre avec l'Allemagne.

M. Courcouen fait observer qu'en surplus, ce texte a pour résultat de lier le législateur pour l'avenir.

Finalement, la Commission décide qu'elle proposera au Sénat la suppression de ce texte.

L'art. 15 ne bouleverse pas d'observations.

A l'art. 16, M. Meyrel trouve singulier que les conditions d'attribution des indemnités aux membres du Conseil d'administration soient fixées par un règlement d'administration publique.

M. Courcouen est autorisé à déposer son rapport

Rapport de M. Haugy sur les prix de transport des charbons

M. le Président propose de confier à M. Haugy un rapport sur la comparaison des prix de transport des charbons français et étrangers depuis les centres de production jusqu'aux points de consommation, ainsi que les prix de transport des charbons en train. (Adopté)

La séance est levée à 18 heures.

Le Président,

J. Hillaire

128

Séance du Mardi 26 mars 1935

Présidence de M. Louis Littier.

Présents : M. Littier, Cadot, Coucouneau, Pujes, Le Pelletier et Tarijan.

La séance est ouverte à 14^h. 45.

Proposition de loi, adoptée par la chambre des députés,
tendant à améliorer la situation des orphelins des ouvriers mineurs et
ardoisières.

(Nomination d'un rapporteur.)

M. Cadot est désigné comme rapporteur.

M. Coucouneau est autorisé, au nom de la Cm des mines, à demander au ministre des finances quelle est son opinion sur le projet de loi tendant à compléter l'art. 6 parag. 2 de la loi du 25-2-1914 créant une caisse autonome des retraites des ouvriers mineurs en vue de faire tenir compte du temps perdu par les intéressés au service militaire.

La séance est levée à quinze heures.

Le Président,

Littier

Séance du jeudi 20 juin 1935.

Présidence de M. Louis Lissier.

Présents: M. Cadot, Hayez, Coucouron, Lefebvre du Prey, Lavergne, Pierre Robert Neyret, de Wendel, Le Pelletier, Giordan, Pujes, Bourgeaud et Tarjus.

Excuse: M. Jaurinec.

La séance est ouverte à 17 heures.

I - Proposition de loi, adoptée par la Chambre des députés, tendant à améliorer la situation des orphelins des ouvriers mineurs et ardoisiers.

M. Cadot, désigné comme rapporteur, donne connaissance du contenu de son rapport.

M. de Wendel pense que contrairement à ce qui se passe dans les autres industries, il n'y a pas une progression dans le montant des allocations, suivant le nombre des enfants. Dans ces conditions, il ne voit pas d'objection à faire à la proposition.

M. Cadot est autorisé à déposer son rapport.

II - Projet de loi tendant à compléter l'article 1er de la loi du 28 décembre 1923 relative à l'extension des dispositions de la législation spéciale de retraites des ouvriers mineurs au personnel des industries annexes de l'exploitation des mines.

M. Cadot est désigné comme rapporteur du projet.

III - Projet de loi portant ouverture d'un crédit destiné à venir en aide à l'exploitation des mines de plomb et de zinc de la Métropole, de l'Algérie, des colonies, des pays de protectorat ou territoires sous mandat français.

Ce projet en instance devant la Chambre n'a pas encore été déposé au Sénat, mais, vu son intérêt, M. le Président croit intéressant de donner connaissance à la Commission des dispositions qu'il contient et propose de désigner dès maintenant comme rapporteur M. Brizile.

M. Brizile est désigné comme rapporteur.

Importations de charbons sarrois.

M. Haury signale à la Commission qu'une décision récente a institué des tarifs de transport préférentiels en faveur des charbons de la Sarre à destination de Paris et de Rouen. Cela, pense M. Haury, serait contraire à la promesse de M. Laval, qui avait déclaré, comme ministre des affaires étrangères, qu'après le retour de la Sarre à l'Allemagne, il ne ferait plus importe que 2 millions de tonnes de charbons sarrois au lieu de 4.500.000 tonnes précédemment. Si cela était, ce servirait 12 ou 13 jours de chômage de plus par an.

M. de Wendel s'explique sur le fonctionnement du clearing franco-allemand et met la Commission en garde contre la tendance qui consisterait à accroître les importations de charbons sarrois de manière à régler ce clearing d'une façon plus satisfaisante.

En conclusion, la Commission décide de rédiger un communiqué à la presse dont copie sera envoyée à M. le Président du Conseil et à M. le ministre des travaux publics. En outre, une délégation de la Commission conduite par M. Haury se rendra auprès de M. le ministre des travaux publics, le mercredi 26 juin pour l'entretien de la question.

Texte du communiqué à la presse :

La commission des mines du Sénat, émue des bruits d'après lesquels un accroissement important serait accordé aux importations de charbons sarrois, fait appel à M. le Président du Conseil. Elle lui rappelle qu'il a pris devant le Sénat l'engagement de ne pas dépasser, pour les charbons de la Sarre, un chiffre d'importation de deux millions de tonnes. Cet engagement a, au reste, été renouvelé par M. le ministre des travaux publics devant la Commission des mines.

La Commission proteste contre toute mesure de nature à modifier ces engagements et notamment contre une proposition de tarif international pour les charbons de la Sarre en direction de Paris et Rouen (Journal Officiel du 28 mai 1935).

La situation déjà difficile des houillères françaises et le chômage qui en est la conséquence s'aggraverait si une semblable mesure était prise, et l'Etat en serait moralement responsable.

La séance est levée à 18 heures,

Le Président,

P. Léssier

Seance du jeudi 27 juin

Présidence de M. Louis Tissier

Présents : M. M. Hayez, Cadot, Meyret, Concourcuse, Brazile et de Wendel.

- Rapport sur les mines de plomb et de zinc.

M. Hayez donne lecture d'une lettre des producteurs de zinc qui acceptent le projet et demandent que, dans la nomenclature figurant au projet, on ajoute le laiton qui est un alliage de zinc et à la force duquel du zinc pourraient échapper aux droits de douane.

M. Brazile donne lecture de son rapport en y ajoutant la référence au laiton.

Le rapport est approuvé et M. Brazile est autorisé à le déposer.

Compte rendu des démarches faites auprès du
Président du Conseil pour les charbons de
la Sarre.

M. le Président dit que le Président du Conseil a reconnu ses engagements, a promis d'examiner la question et de donner une réponse à la Commission.

M. de Wendel fait observer qu'une légère erreur s'est glissée dans la note sur la situation du bassin du Nord et du Pas-de-Calais en juin 1935 qui a été renvise par la délégation de la Commission à M. le Président du Conseil. Il n'est pas tout à fait exact de dire que la zone de l'est est dégagée des charbons sarrois qui s'y vendraient normalement et que le déséquilibre serait aggravé aux dépens du bassin du Nord et du Pas-de-Calais si la proposition de tarif interne trouvait était mise en vigueur.

À la suite du retour de la Sarre à l'Allemagne et de la diminution des importations de charbons sarrois, il a été procédé à une répartition entre les divers groupements charbonniers que ceux-ci ont accepté.

De plus, ^{lorsque} la Sarre expédiait librement son charbon en France, les horroirs de l'est vendaient couramment du charbon en Allemagne. Mais cette exportation s'est trouvée arrêtée le jour où la Sarre n'a plus pu expédier en France qu'une quantité réduite de charbon. Ce que le minis de l'est ont pu gagner d'un côté, elle l'ont perdu de l'autre. Elle ne sont donc pas dans une situation privilégiée.

La séance est levée à 17^h:30

Le Président
L. Tissier

1936

Séance du jeudi 6 février 1936.

Présidence de M. Laverque, doyen d'âge. Secrétaire d'âge : M. Neyret

Présents : M. M. Laverque, Laurine, Beaumont, Concourreau, Pierre Robert, Roy, Neyret, Véron, Bazile, Borget, Pelletier, Brom, Lourties, de Wendel, Lefebvre du Preij et Pujis.

La séance est ouverte à 11^h 30.

Constitution du Bureau

M. le Président d'âge invite ses collègues à procéder à la constitution du Bureau.

Tout élus à l'unanimité :

Président : M. Gaston Bazile

Vice-Présidents : M. Pierre Robert et M. Concourreau.

Secrétaires : M. Neyret et M. Borget.

M. le Président d'âge félicite M. Bazile et ses collègues de leur nomination. Il est assuré que sous l'amicale et compétente direction de son nouveau président, la commission fera œuvre éminemment utile.

M. le Président d'âge invite M. Bazile à le remplacer au fauteuil de la présidence.

M. Bazile, président, remercie, en son nom personnel et au nom du bureau tout entier ses collègues de leur confiance. Il se félicite que cette nomination ait été faite sous le double signe de la technicité et de l'amitié qui permettront à la commission de continuer à travailler dans l'intérêt de la France et de ses richesses minières.

M. le Président demande à la commission si elle désire, comme précédemment continue à se réunir le jeudi.

Après une échange d'observations de M. M. Neyret, Pelletier, Concourreau et de Wendel, la commission décide que ses réunions auront lieu le jeudi, le choix de l'heure étant laissé au président qui tiendra compte des possibilités que laissera le Seignat.

(3)

Mais chaque fois que la chose sera possible la réunion aura lieu vers
14^h 15.

Projet de loi tendant à compléter l'art. 1^{er} de la
loi du 28 décembre 1923 relative à l'estension des dispositions
de la législation spéciale de retraites des ouvriers mineurs au
personnel des industries annexes de l'exploitation minière.

M. Cadot qui aurait été désigné comme rapporteur n'étant
plus présent, le rapport sur ce projet de loi est passé à M. Courcoux.

Le Président,

JZ